



PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'ÉTAT DE GENÈVE

2016

Table des matières

L'ESSENTIEL EN BREF

4

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

7

Indicateurs achats

8

indicateurs énergie

14

Indicateurs déplacements

19

Indicateurs déchets

20

Indicateurs de conformité

23

TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

27

ANNEXES

31



L'essentiel en bref

La Constitution de la République et canton de Genève, dans son article 10, inscrit l'activité publique dans le cadre d'un développement équilibré et durable. La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) crée le Système de Management Environnemental de l'Etat avec comme objectif d'en améliorer la performance environnementale et ainsi réduire les impacts sur l'environnement de toutes les activités, produits et services de l'Etat.

Pour la troisième année consécutive, l'Etat de Genève publie son rapport de performance environnementale.

Le rapport 2016 montre une évolution positive du nombre de vélos à assistance électrique, de la consommation d'électricité de l'éclairage public et des ouvrages d'art cantonaux, de la consommation de chaleur après correction climatique et de la consommation d'eau du réseau.

Les domaines dont les indicateurs stagnent concernent la part d'utilisation de papier recyclé, la part des véhicules électriques ou hybrides, le taux de recyclage des déchets urbains de l'administration ainsi que la part de matériaux moins émissifs en CO₂ dans les chantiers de génie civil.

Les domaines dont l'évolution s'est détériorée en 2016 concernent la consommation globale de papier, les émissions moyennes de CO₂ des nouveaux véhicules achetés, la consommation d'électricité des bâtiments et

des feux de signalisation, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation de chaleur, la production d'électricité photovoltaïque et le nombre de postes informatiques restant allumés la nuit.

Un indicateur a été marqué par une nette détérioration en 2016. Il s'agit de la part des collaborateurs et collaboratrices souscrivant un abonnement annuel de transports publics avec participation de l'Etat qui a encore chuté de cette année.

Quant aux indicateurs de conformité, l'année 2016 montre des accomplissements positifs en ce qui concerne le nombre d'installations de chauffage propriété de l'Etat qui ont été contrôlées en 2016, et le taux de conformité qui reste stable. De même, la part des bâtiments de 5 preneurs et plus dont l'indice de dépense de chaleur est inférieur à 800 MJ s'est légèrement améliorée. L'assainissement du bruit routier s'est poursuivi positivement.

Par contre, il n'y a pas eu d'amélioration de la conformité des bâtiments propriété de l'Etat relative aux embrasures de fenêtres (vitrages).

Les indicateurs relatifs aux déchets de chantier des bâtiments et du génie civil sont depuis 2016 mesurés par chantier. Le taux de valorisation matière d'un chantier dépendant grandement du type de chantier et du chantier lui-même, une agrégation en moyenne annuelle n'est pas pertinente.

Indicateurs Achats

Dans le domaine des achats la consommation globale de papier augmente de 3,1%. Cette hausse est due essentiellement au papier copie et aux imprimés. La part d'utilisation de papier recyclé stagne à 92%. Elle n'a toujours pas rattrapé l'excellent score de 97,4% de 2009 et elle peine à atteindre la cible de 100% en 2020.

Les émissions moyennes de CO₂ des 38 véhicules légers achetés en 2016 ont augmenté de 8% pour atteindre 143 g CO₂/km en moyenne. Ceci est dû au remplacement de véhicules de police généralement plus émissifs. Le parc de véhicules légers 4 roues de l'Etat a augmenté de 9% en 2016 et seul un véhicule électrique a été acheté. Dès lors, la part des véhicules électriques ou hybrides au sein du parc de véhicules légers de l'Etat stagne autour de 1,9%. Le nombre de vélos à assistance électrique (VAE) a augmenté de 5% en 2016.

Dans le domaine de la construction, la part de matériaux moins émissifs en CO₂ (enrobés bitumineux tièdes), se situe à 3%. Cette faible part s'explique par le fait que ce type d'enrobés est encore en phase d'essai sur certains tronçons de route. La généralisation de l'utilisation des enrobés tièdes se fera lorsque les tests seront totalement concluants.

Indicateurs Énergie

Dans le domaine de l'énergie, la consommation d'électricité a augmenté de près de 2%, en raison surtout de la hausse de la consommation des bâtiments, à cause d'une augmentation de périmètre. La consommation électrique des éclairages publics et des ouvrages d'art cantonaux a quant à elle fortement diminué, respectivement -13% et -16%.

La consommation de chaleur a augmenté de 6% en valeur absolue pendant l'année 2016. Cette hausse est due à des conditions météorologiques plus rudes et aux besoins en chaleur de l'extension du Centre Médical Universitaire (CMU). Après correction climatique, la consommation de chaleur a légèrement diminué (-1,5%). La part de chaleur consommée d'origine renouvelable est en baisse de 0,3 points en 2016.

La consommation d'eau du réseau a bien diminué en 2016, en particulier dans les bâtiments (-12%) en raison notamment d'une meilleure exploitation de l'eau de pluie récupérée dans les écoles récentes.

La production d'électricité photovoltaïque a diminué de 9% en 2016. D'une part, une installation est tombée en panne et n'a pas produit d'électricité pendant deux mois. D'autre part, un moins bon ensoleillement en 2016 a eu un impact négatif sur la production. La production d'électricité photovoltaïque pour 2016, pour 1,2 GWh, correspondait à 1,3% de la consommation d'électricité du parc immobilier de l'Etat. Trois nouvelles centrales ont été mises en service fin 2016.

Le nombre de postes informatiques installés a augmenté de 8% en 2016 en raison notamment de l'augmentation du nombre d'employés. Le nombre de postes restant allumés chaque nuit a quant à lui augmenté de 10%.

Indicateurs Déchets

Dans le domaine des déchets, le taux de recyclage des déchets urbains de l'administration s'est légèrement amélioré pour atteindre 32,4% en 2016. Cette amélioration est notamment due au changement de périmètre.

Le taux de valorisation matière des déchets de chantier de deux bâtiments terminés en 2016, à savoir le Bâtiment des lits II (HUG) et le bâtiment Astrotech (Université de Genève), était, sur l'ensemble du chantier, de 5% et 7% respectivement.

Le taux de valorisation des matériaux d'excavation des chantiers de génie civil était de 45,3% et concernait 5 des 7 chantiers réalisés pendant l'année. Le taux de valorisation des matériaux inertes avoisinait le 100%. Quant aux autres déchets de chantier, ils ont été valorisés au mieux de l'état de la technique. Un seul chantier était concerné avec 56% de valorisation.

Indicateurs Déplacements

Dans le domaine des déplacements du personnel de l'Etat, la part des collaborateurs et collaboratrices souscrivant un abonnement annuel Unireso avec participation financière de l'Etat a chuté de 13%. Cette chute est la conséquence de la décision du Conseil d'Etat, datant de 2015, de réduire la participation financière de l'Etat à l'achat d'un abonnement annuel Unireso, et d'en décentraliser la gestion au niveau des services.

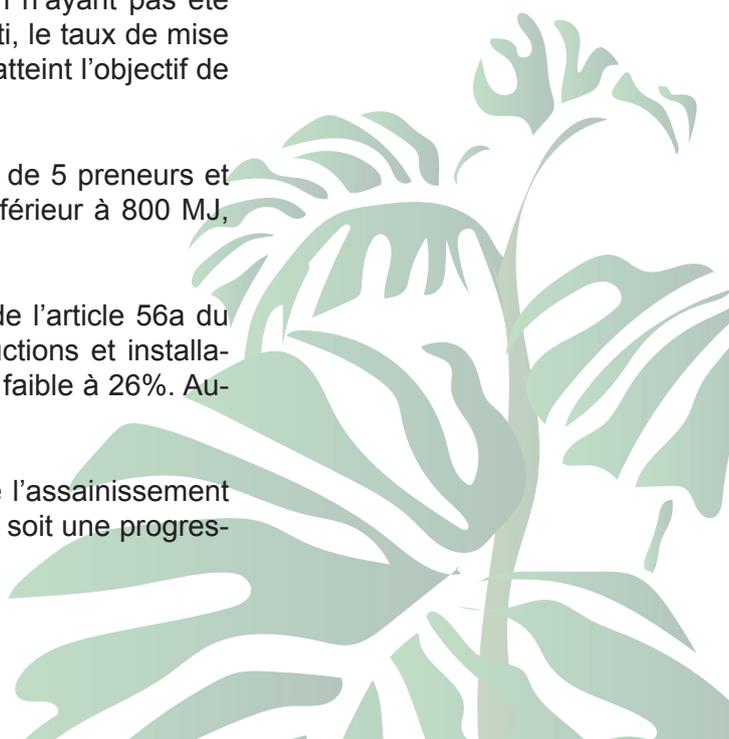
Indicateurs Conformité

Concernant les installations de chauffage des bâtiments propriété de l'Etat qui ont été contrôlées en 2016, le taux de conformité était de 79%, un taux toujours supérieur à la moyenne cantonale. Le nombre d'installations contrôlées a augmenté cette année, grâce notamment à la mise à jour des données provenant des maîtres ramoneurs officiels. Une installation n'ayant pas été assainie dans les délais d'assainissement imparti, le taux de mise en conformité des installations en 2016 n'a pas atteint l'objectif de 100%.

La part des bâtiments propriété de l'Etat de 5 preneurs et plus, dont l'indice de dépense de chaleur est inférieur à 800 MJ, était de 89% en 2016.

Concernant les vitrages et l'application de l'article 56a du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses (RCI), le taux de conformité reste faible à 26%. Aucun assainissement n'a été effectué en 2016.

Quand au bruit routier, le taux d'avancement de l'assainissement des routes cantonales à fin 2016 était de 68,5%, soit une progression de plus de 10% en un an.



Performance environnementale

Indicateurs

ACHATS

- Consommation de papier et part d'utilisation de papier recyclé
- Émissions moyennes de CO₂ des nouvelles voitures de tourisme et de livraison
- Part des voitures électriques ou hybrides au sein du parc de véhicules légers
- Vélos à assistance électrique
- Part d'utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers de génie civil
- Part d'utilisation de matériaux moins émissifs en CO₂ dans les chantiers de génie civil

ÉNERGIE

- Consommation d'électricité
- Consommation de chaleur et part d'origine renouvelable
- Consommation d'eau du réseau
- Production photovoltaïque
- Postes informatiques restant allumés la nuit

DÉPLACEMENTS

- Part des collaborateurs-trices souscrivant un abonnement annuel Unireso-Tout Genève avec participation de l'Etat

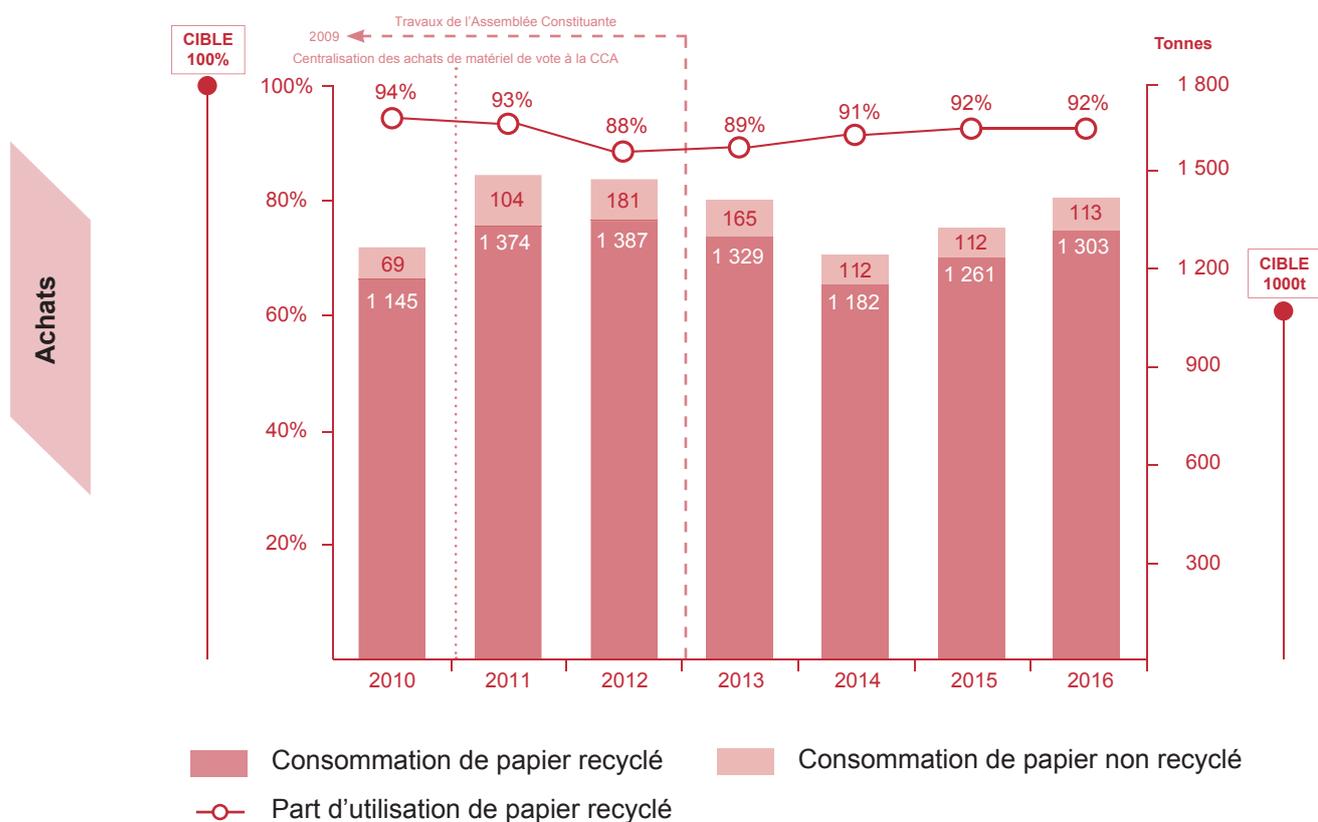
DÉCHETS

- Taux de recyclage des déchets urbains
- Taux de valorisation matière des déchets de chantier des bâtiments
- Taux de valorisation matière des déchets de chantier de génie civil

CONFORMITÉ

- Taux de conformité des installations de chauffage de l'Etat contrôlées
- Part des bâtiments de l'Etat de 5 preneurs et plus dont l'indice de dépense de chaleur est inférieur à 800 MJ
- Taux de conformité des embrasures en façade des bâtiments de l'Etat
- Taux de réalisation de l'assainissement du bruit des routes cantonales

Consommation de papier et part d'utilisation de papier recyclé



En 2016, la consommation globale de papier était de 1'416 tonnes, soit 3,1% de plus qu'en 2015. La part de la consommation de papier issu de fibres recyclées était de 92.0%, identique à 2015.

Dans le détail, les consommations de papier copie et d'impressions externes sont en hausse (respectivement +17,6% et + 12,7%) tandis que la consommation d'enveloppes chute spectaculairement de 26,8%. En réalité, cette chute est due à d'importants volumes commandés en 2015 mais utilisés en partie en 2016.

L'utilisation de fibres vierges comme de fibres recyclées augmente en 2016 (respectivement +1,2% et +3,3%). Les impressions externes ont davantage été

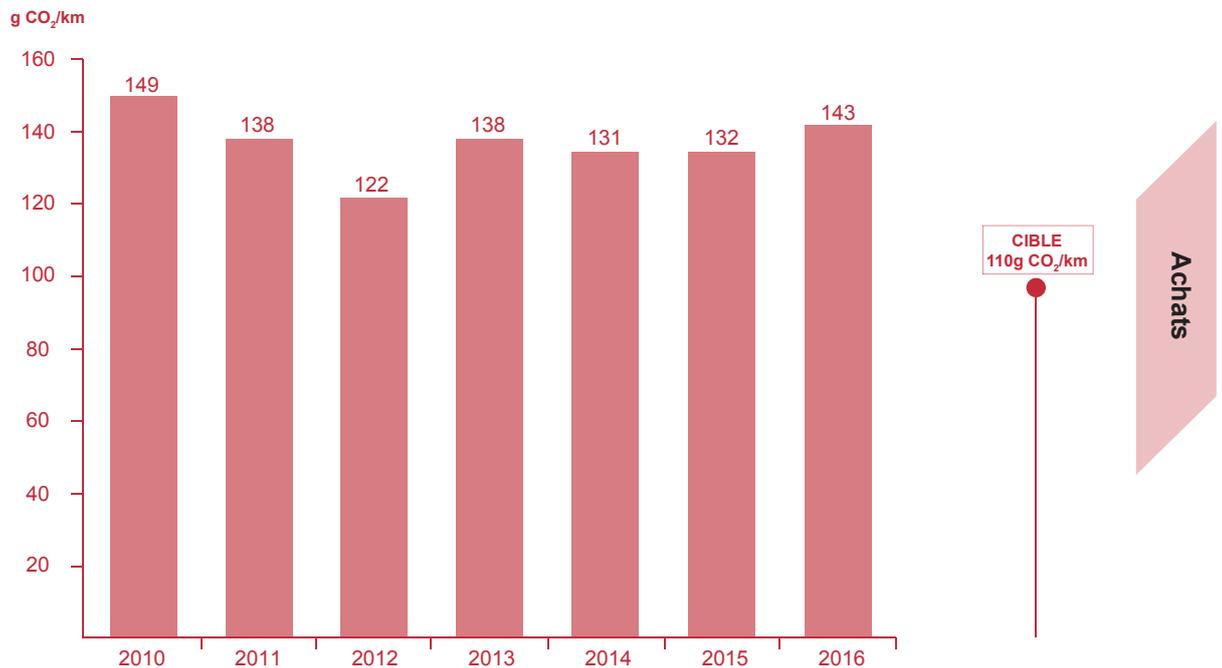
Périmètre

Achats de papier copie, d'enveloppes et d'imprimés (publications papier, brochures, formulaires, dépliants, etc.) réalisés via la Centrale commune d'achats. Les données distinguent le papier issu de fibres recyclées et de fibres vierges.

produites sur papier recyclé, ce qui est positif. En revanche, on assiste à une dégradation de la situation en interne où le papier recyclé est plus souvent remplacé par du papier blanc issu de fibres vierges. De même pour les enveloppes, avec les nouvelles enveloppes pour les votations.

L'objectif de 100% d'utilisation de fibres recyclées peine à être atteint et, par ailleurs, la consommation globale repart à la hausse pour la troisième année consécutive.

Émissions moyennes de CO₂ des nouvelles voitures de tourisme et de livraison



■ Émissions moyennes de CO₂ des nouvelles voitures de tourisme et de livraison

Périmètre

Parc de référence : voitures de tourisme et de livraison neuves (hors véhicules spéciaux de police) achetées par la Centrale commune d'achats.

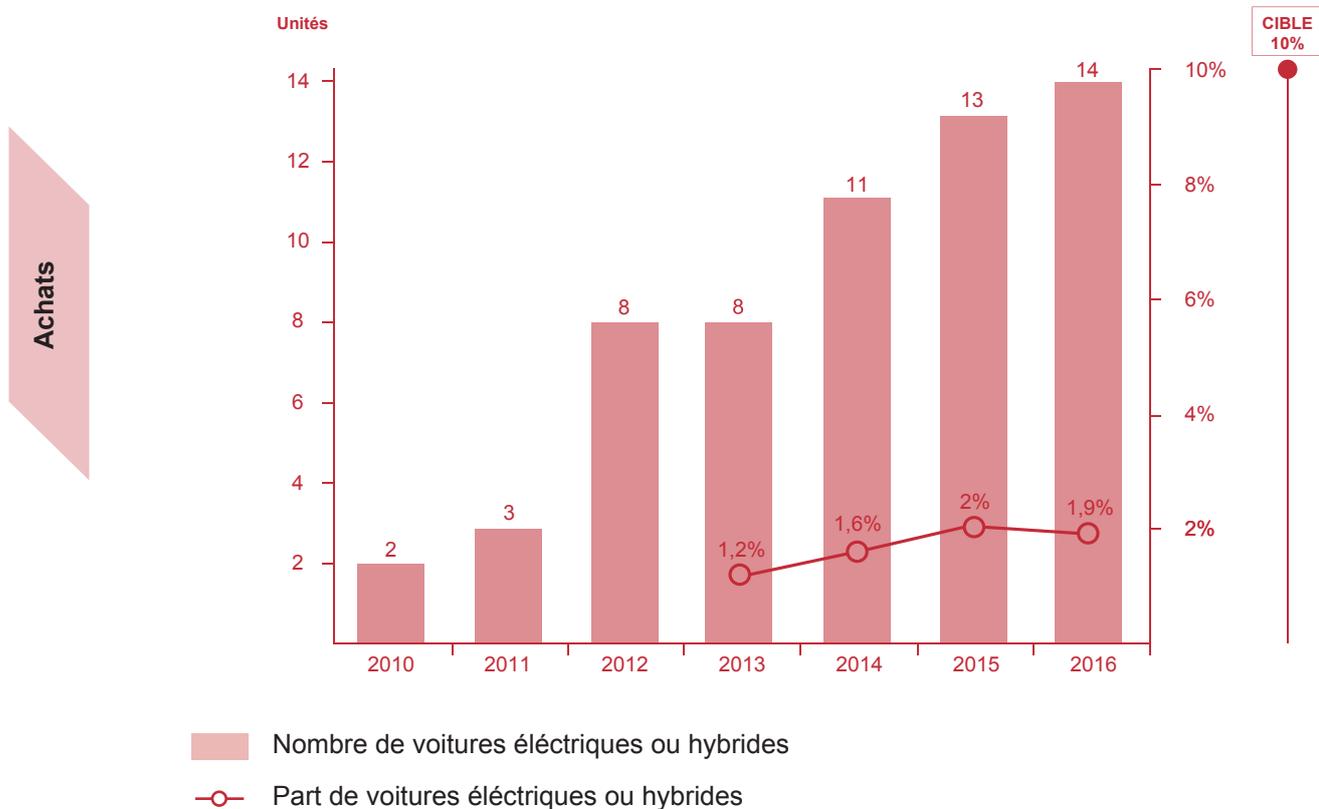
En 2016, les 38 nouvelles voitures de tourisme et de livraison achetées émettaient 143 gCO₂ / km en moyenne.

L'effort observé entre 2014 à 2015 n'est pas confirmé en 2016.

En effet, le parc des véhicules légers 4 roues pris en considération dans cet inventaire (sauf véhicules lourds et de police spéciaux avec Etiquette Energie > D) est dominé par le remplacement des véhicules de police répondant à un appel d'offres marchés publics (6 Skoda Octavia - 143 gCO₂/km et 6 Seat Alhambra - 157 gCO₂/km).

Un seul véhicule hybride électrique a été acquis en 2016 (Toyota Yaris - 85 gCO₂/km).

Part des voitures électriques ou hybrides au sein du parc de véhicules légers



En 2016, la part des véhicules électriques ou hybrides était de 1,9%.

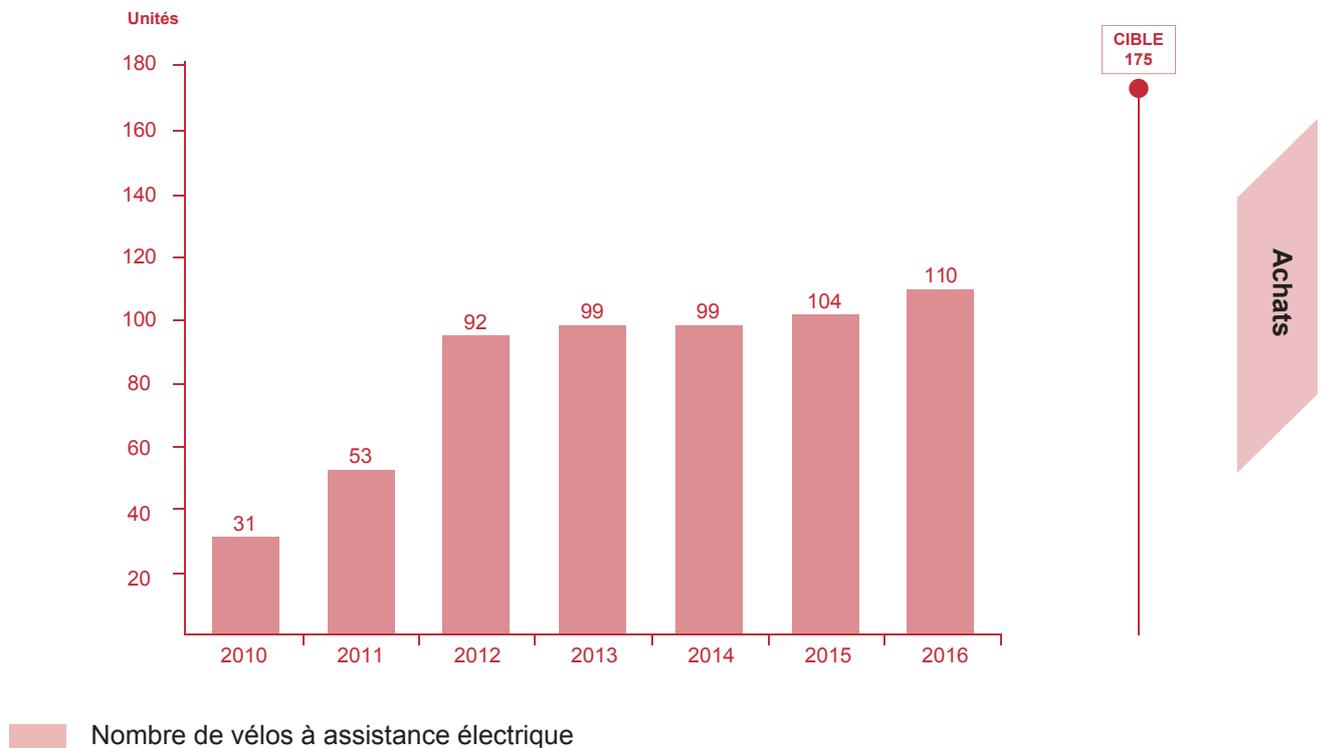
La stagnation de la part des véhicules électriques ou hybrides est due à une très faible augmentation du parc correspondant (un seul véhicule acheté en 2016) au regard de la hausse de l'ensemble du parc de véhicules légers.

Le volume du parc de véhicules légers est en hausse de 9%, et ce bien que le groupe MOVE (Maîtrise et d'Optimisation du Parc de Véhicules de l'Etat) encourage le retrait des anciens véhicules polluants et propose aux services des rocades, des solutions alternatives et/ou une mutualisation lorsque cela est possible. L'évaluation des besoins et la décision restent cependant du ressort du service demandeur, maître également du budget.

Périmètre

Parc de véhicules légers de référence :
 Véhicules 4 roues de tourisme, de livraison, de transport de personnes et utilitaires $\leq 3,5$ t, y compris les véhicules de police.

Vélos à assistance électrique



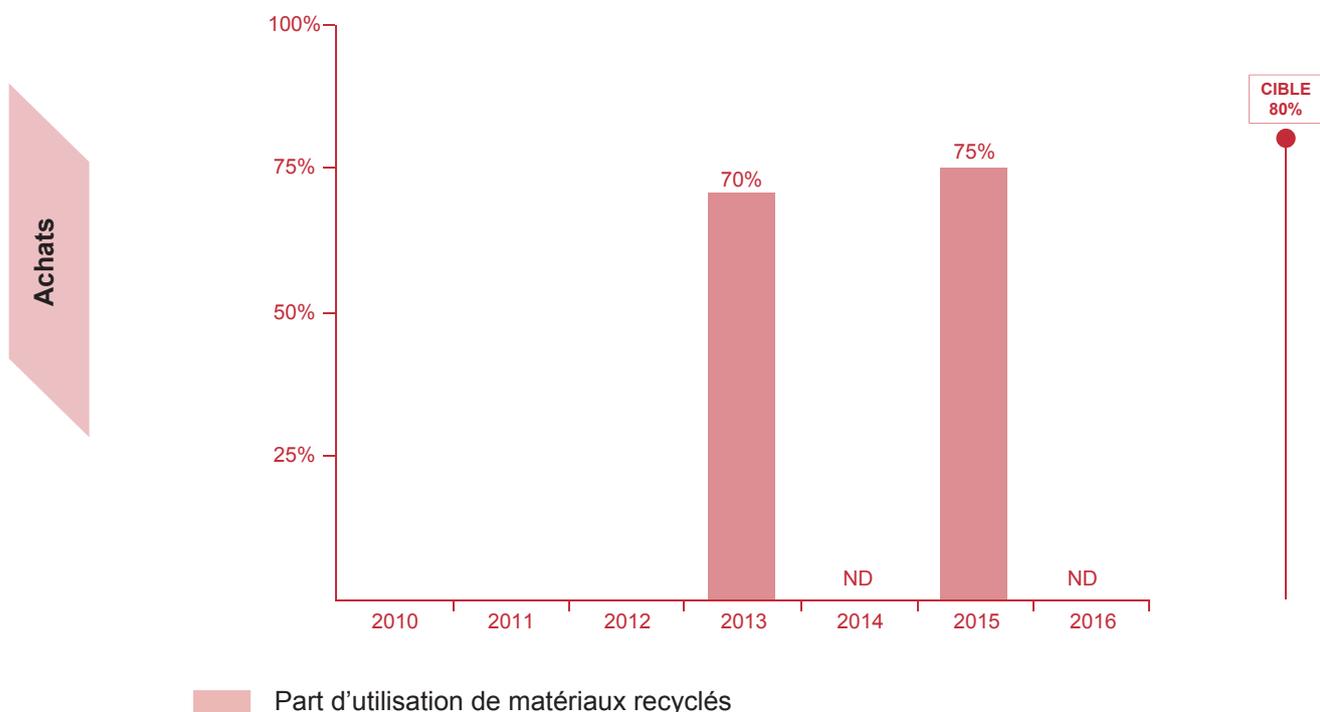
Périmètre

Parc de vélos à assistance électrique (VAE) achetés par la Centrale commune d'achats pour les services du Petit Etat.

En 2016, le nombre de vélos à assistance électrique (VAE) était de 110, soit 6 de plus qu'en 2015.

Au printemps 2016, un «Guide pratique Vélos & Vélos électriques» a été envoyé à l'ensemble des services de l'Etat dans le but d'encourager la pratique du vélo pour les déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices. Ce guide contient tout ce qu'il faut savoir sur l'achat de vélos et vélos électriques, leur utilisation, leur entretien et dépannage ainsi que toutes les questions d'assurances.

Part d'utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers de génie civil



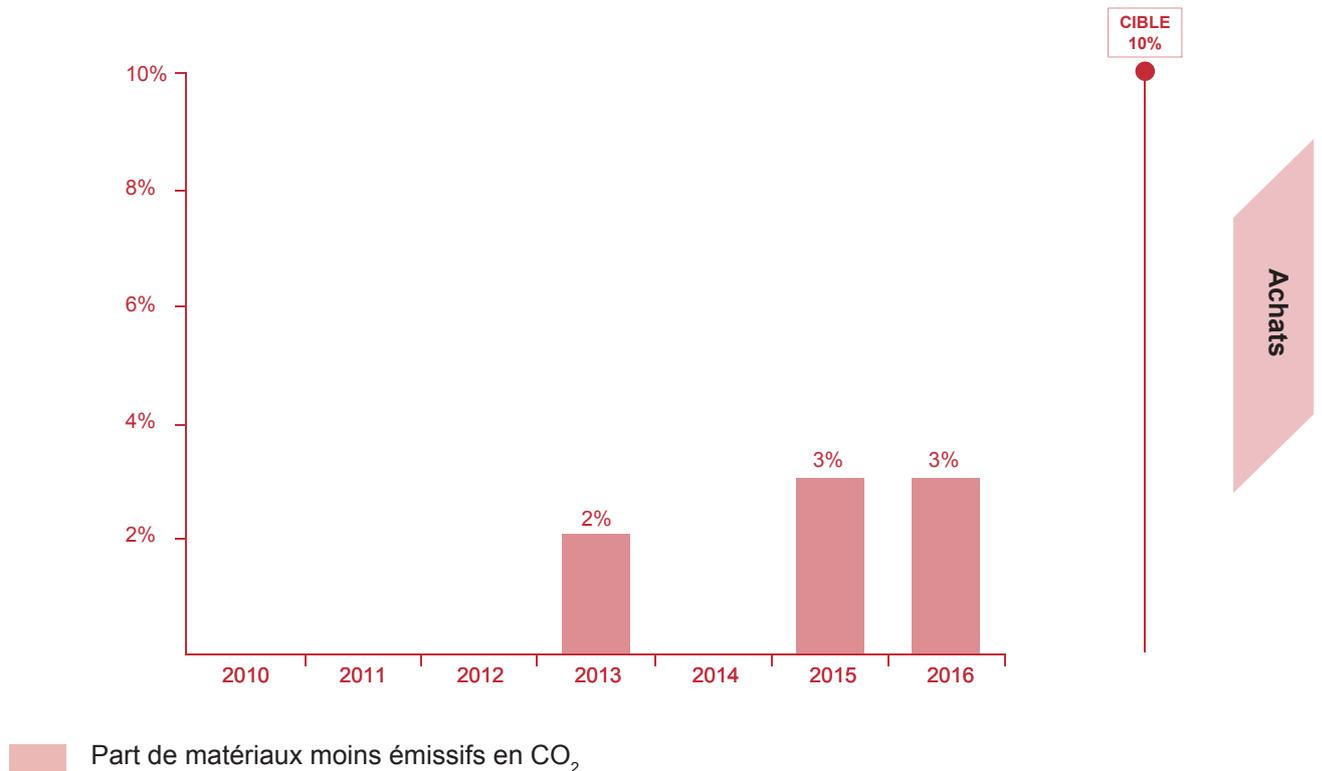
Un objectif global d'utilisation de matériaux recyclés n'est pas compatible avec les différentes typologies de chantiers réalisés par la direction générale du génie civil.

Périmètre
Chantiers de génie civil mis en œuvre par la direction générale du génie civil sur le domaine public cantonal.

Un reporting par typologie de chantier sera réalisé à l'avenir.

L'amélioration de la part de matériaux recyclés, qui était de 70% en 2013, a été possible grâce à l'abandon total de la grave naturelle qui s'est amorcé en 2005, au profit de la grave recyclée ou semi-recyclée.

Part d'utilisation de matériaux moins émissifs en CO₂ dans les chantiers de génie civil



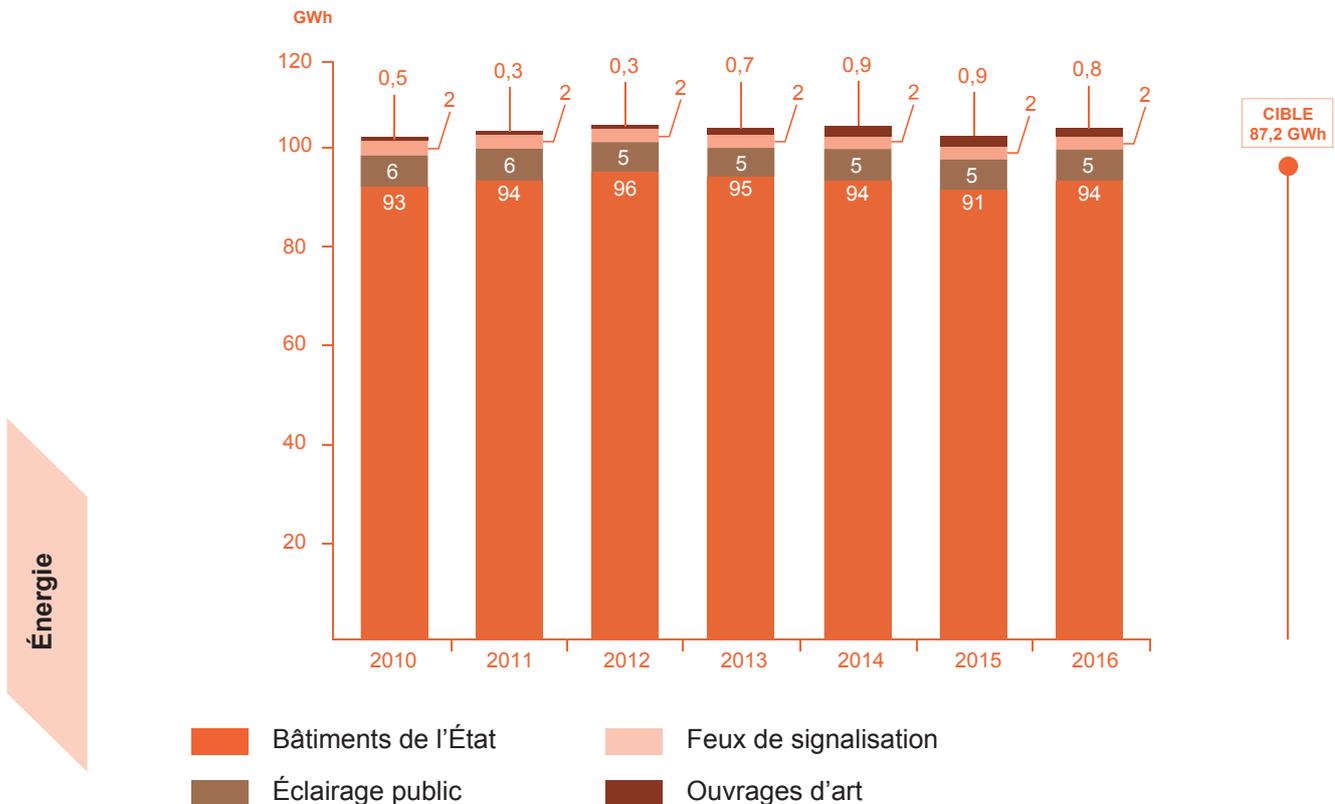
Périmètre

Chantiers de génie civil mis en œuvre par la direction générale du génie civil sur le domaine public cantonal.

En 2016, la part d'utilisation de matériaux moins émissifs en CO₂ sur les chantiers de génie civil (enrobés bitumineux tièdes) était de 3%.

Ce type d'enrobé a été posé sur différents tronçons de route et d'ici quatre ou cinq ans, si les essais sont concluants, ces enrobés pourront être utilisés à plus large échelle. Ce qui devrait permettre d'augmenter sensiblement la part d'utilisation de matériaux moins émissifs en CO₂.

Consommation d'électricité



En 2016, la consommation électrique de l'Etat était de 101,3 GWh.

Bâtiments à usage de l'Etat

La consommation a augmenté de 3 % en 2016. La mise en service du nouveau bâtiment du Centre médical universitaire représente une surconsommation de 3 GWh à lui seul. De plus, l'extension de la prison de la Brenaz et l'entrée en fonction de trois nouveaux bâtiments ont augmenté la demande en électricité du parc de l'Etat.

Un nouveau projet de loi a été déposé en 2016 afin de poursuivre les actions d'efficacité énergétique pour la période 2017-2026 selon la nouvelle stratégie énergétique de l'OBA, inspirée de la conception générale de l'énergie 2013.

Eclairage public des routes cantonales

La consommation de l'éclairage public des routes cantonales a baissé de 13% en 2016, grâce aux remplacements d'ampoules et de

Périmètre

Bâtiments propriété de l'Etat et bâtiments loués en totalité pour son usage, éclairage public et feux de signalisation des routes cantonales, éclairage des ouvrages d'art cantonaux.

tous les éclairages des passages piétons par des éclairages à basse consommation. Par ailleurs, il n'y a eu aucun point lumineux supplémentaire en 2016.

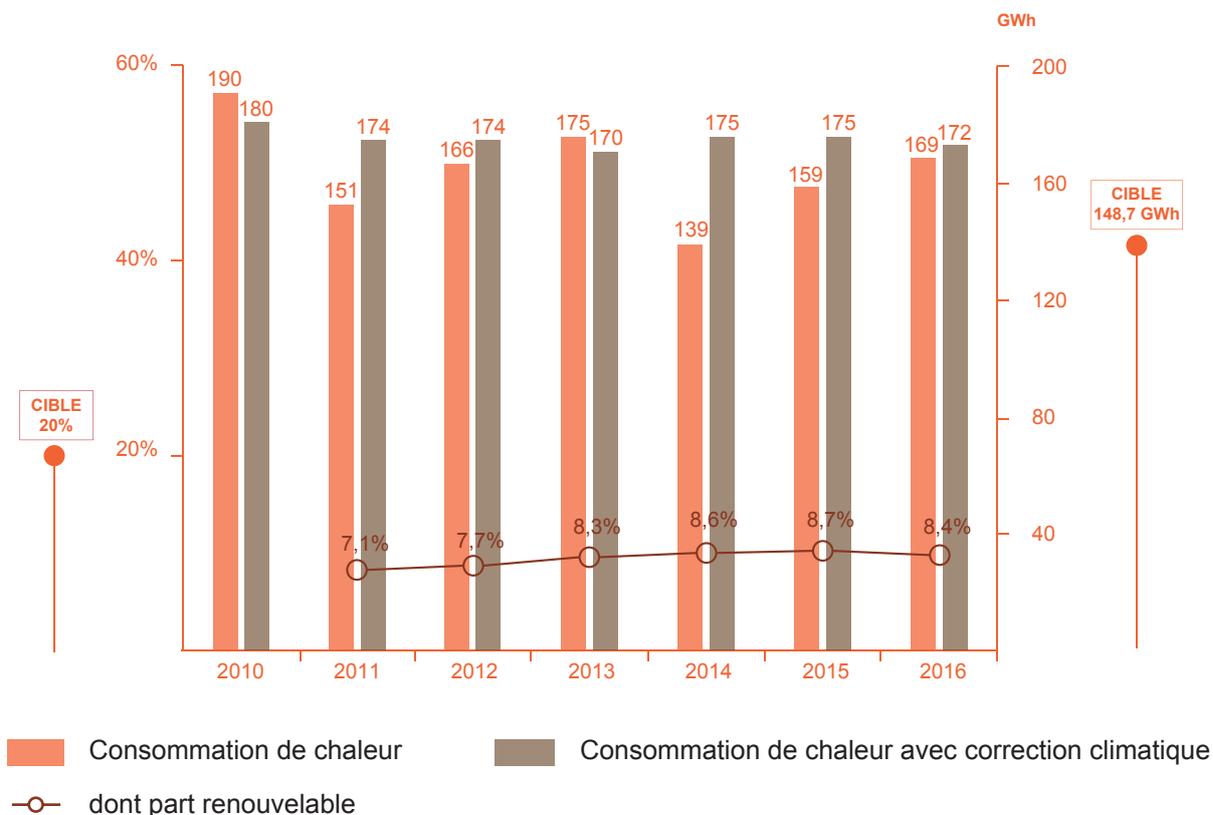
Feux de signalisation des routes cantonales

La consommation a augmenté de 7% en 2016, dû à la fluctuation des conditions météorologiques qui se répercutent sur le chauffage automatique des armoires électriques.

Eclairage des ouvrages d'art cantonaux

La consommation de l'éclairage des ouvrages d'art cantonaux a baissé de 16% en 2016, notamment grâce au remplacement des luminaires de type «sodium» par des luminaires à LED dans le tunnel de Carouge.

Consommation de chaleur et part d'origine renouvelable



Périmètre

Bâtiments propriété de l'Etat et bâtiments loués en totalité pour son usage, chauffage et eau chaude sanitaire.

En 2016, l'Etat a consommé 169 GWh de chaleur, dont 8.4% sont d'origine renouvelable.

La consommation absolue de chaleur a été supérieure en 2016 par rapport à 2015 du fait de conditions climatiques plus rudes en 2016 (3'008 DJ_{12/20} en 2016 contre 2'796 en 2015) soit 7,6% plus froid. En parallèle, le Centre médical universitaire (CMU) a vu sa consommation thermique augmenter de près de 2 GWh en 2016 suite aux nouveaux besoins liés à l'extension du site.

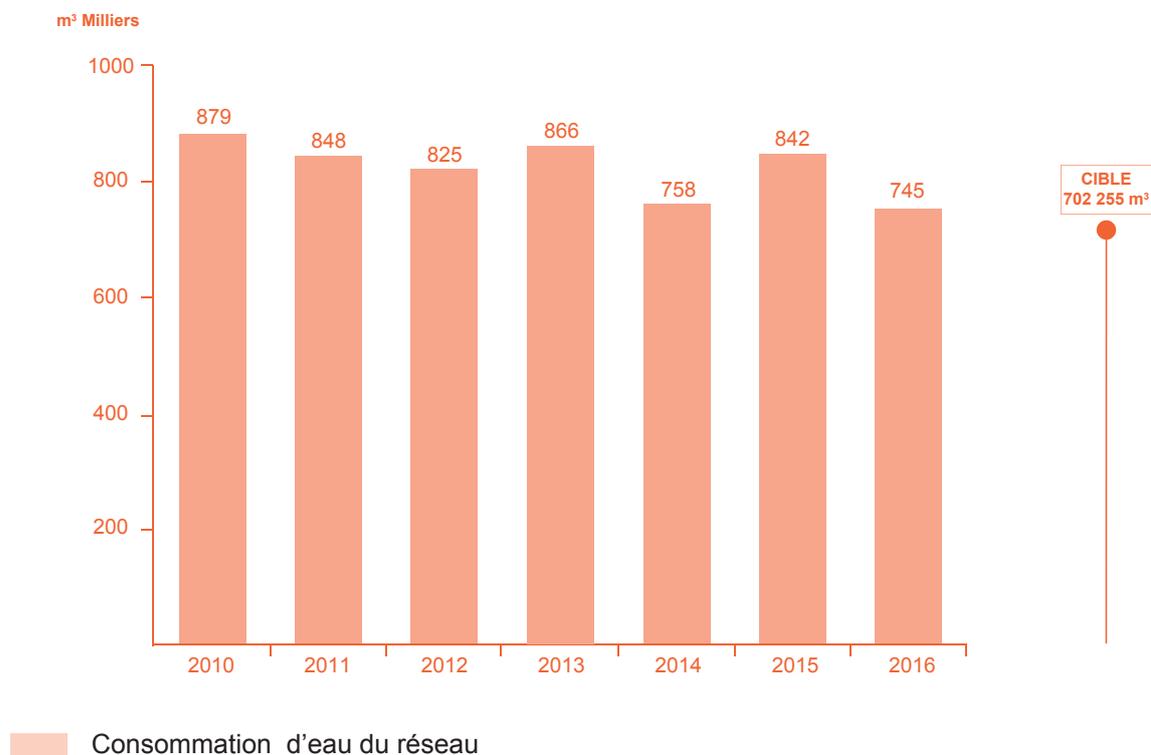
La bonne gestion de la mise en route et de l'arrêt du chauffage a permis d'économiser de la chaleur si on considère la valeur corrigée en fonction du climat.

La part de chaleur renouvelable a diminué, car, pour une grande partie, elle provient du bois consommé sur le site de Lullier (environ 20% du total du parc). Or, cette année on note une diminution de la consommation (achat de bois) de 25% sur ce site.

En parallèle, aucune mise en œuvre n'a permis d'augmenter le taux de chaleur renouvelable dans le parc de bâtiment de l'Etat. La remise en fonction de la pompe à chaleur (PAC) à Uni Sciences, l'augmentation du potentiel de récupération au CMU, l'optimisation des sites fonctionnant avec une PAC ainsi que le renouvellement des productions de chaleur (passage au CAD Eco Jonction) vont augmenter la part d'énergie thermique renouvelable de manière conséquente.

Consommation d'eau du réseau

Énergie



En 2016, l'Etat a consommé 745'104 m³ d'eau, soit 12% de moins qu'en 2015.

Périmètre

Bâtiments propriété de l'Etat et bâtiments loués en totalité pour son usage, ouvrages d'art cantonaux.

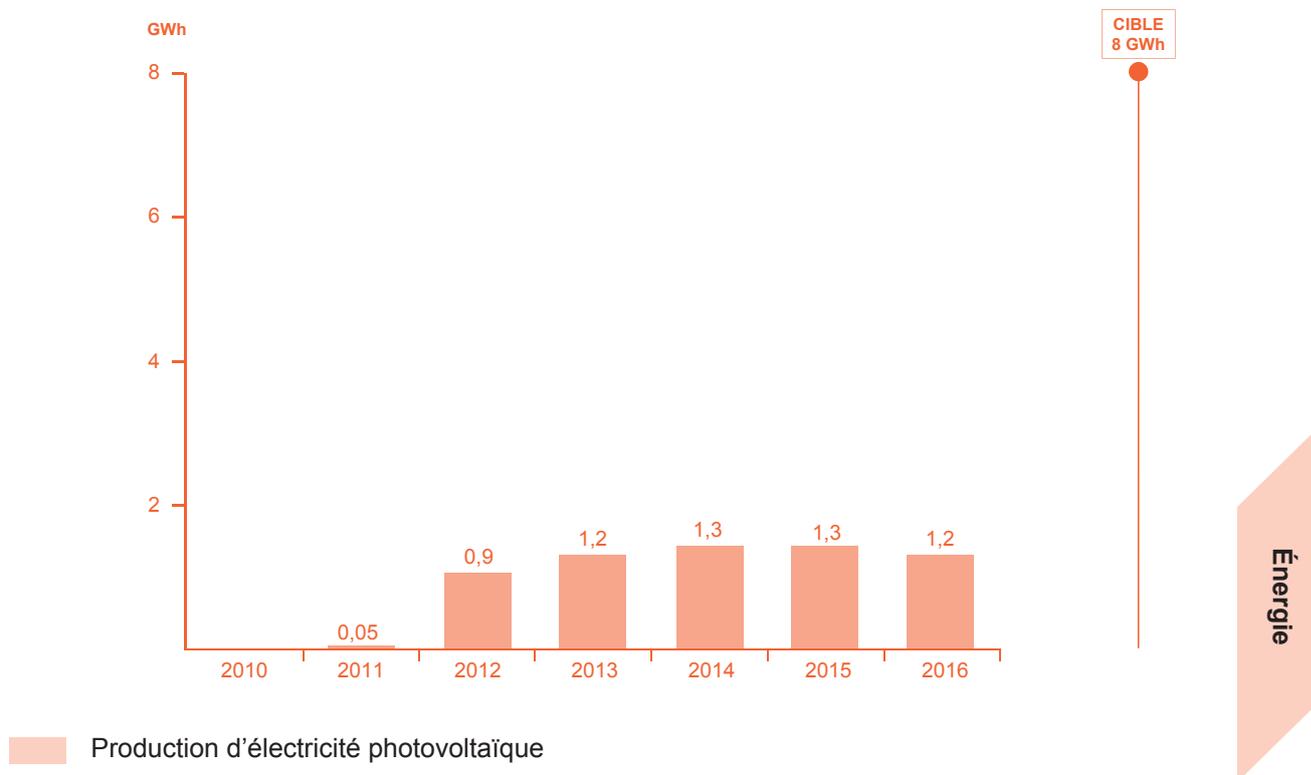
Bâtiments à usage de l'Etat

Les bons résultats de 2016 sont imputables à une meilleure gestion de l'eau dans le Petit Etat, alors qu'il n'y a pas eu de grands changements pour les parcs de l'Université et des Hautes Ecoles Spécialisées. Par ailleurs, la pluviométrie a été plus importante en 2016, avec à la clé une meilleure exploitation de l'eau de récupération des écoles récentes. A ce jour, huit bâtiments d'enseignement bénéficient d'une récupération d'eau pluviale à destination de l'alimentation des WC et/ou de l'arrosage.

Ouvrages d'art cantonaux

En 2016, les ouvrages d'art cantonaux ont consommé 1'779 m³ d'eau, soit 2,4% de plus qu'en 2015.

Production photovoltaïque



Périmètre

Bâtiments propriété de l'Etat.

En 2016, la production photovoltaïque de l'Etat était de 1,2 GWh, soit 1,3% de la consommation électrique de son parc immobilier.

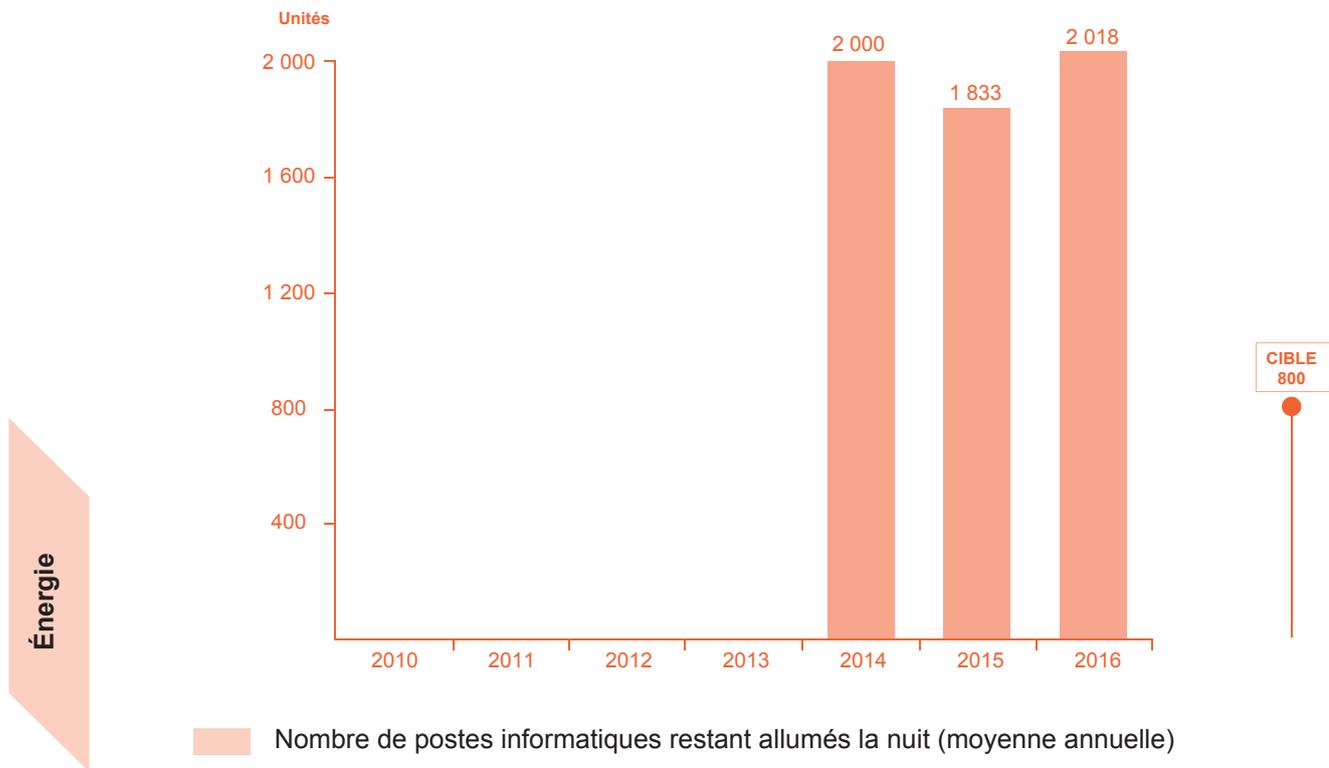
La production photovoltaïque a baissé de 9% en 2016.

D'une part l'ensoleillement dans le canton a été plus faible de 1.3% en 2016. D'autre part, une panne sur un onduleur de la centrale de Drize a engendré un manque de production de 35 MWh entre les mois de juillet et d'août.

Trois centrales ont été mises en service fin 2016 (école de commerce Raymond Uldry pour 1'571 m², poste de police de Meyrin pour 62 m² et un bâtiment au chemin de Poussy, Vernier, pour 80 m²).

Avec ces nouvelles unités, ce sont 9'203 m² de panneaux solaires qui sont installés sur les toits des bâtiments de l'Etat.

Postes informatiques restant allumés la nuit



En 2016, le nombre moyen de postes informatiques restant allumés la nuit était de 2'018, soit une augmentation de 10%, pour une augmentation du parc installé de 8%.

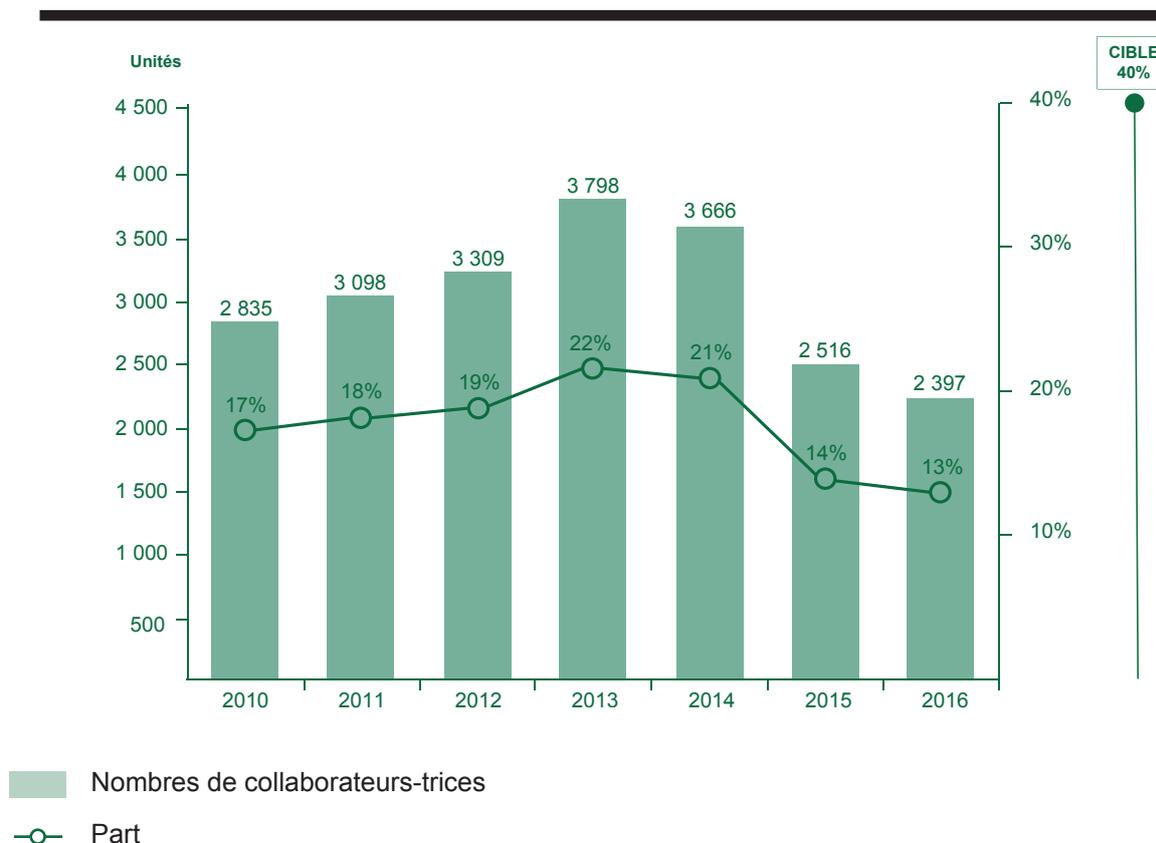
Périmètre
Parc des PC installés
(hors systèmes Linux et Mac et postes EDU) incluant les 7 départements, le Grand Conseil, la Cour des comptes et le pouvoir judiciaire.

Ces chiffres sont la moyenne de pointages beaucoup plus nombreux effectués en 2016, ce qui affine les résultats.

Depuis 2014, la direction générale des systèmes d'information (DGSI) contrôle régulièrement le nombre de postes qui restent allumés la nuit. Quelques 800 postes appartiennent à des services dont la mission exige une permanence nocturne. En dehors de ces 800 postes, les autres devraient être éteints chaque soir.

A noter que le parc pédagogique (non compris dans les pointages) bénéficie d'un système d'extinction automatique des postes de travail.

Part des collaborateurs-trices souscrivant un abonnement annuel Unireso-Tout Genève avec participation de l'Etat



Périmètre

Employés des départements du Petit Etat (hors Pouvoir judiciaire, Grand Conseil, Cour des comptes, Université, HES).

En 2016, la part du personnel ayant souscrit un abonnement annuel Unireso avec la participation financière de l'Etat était

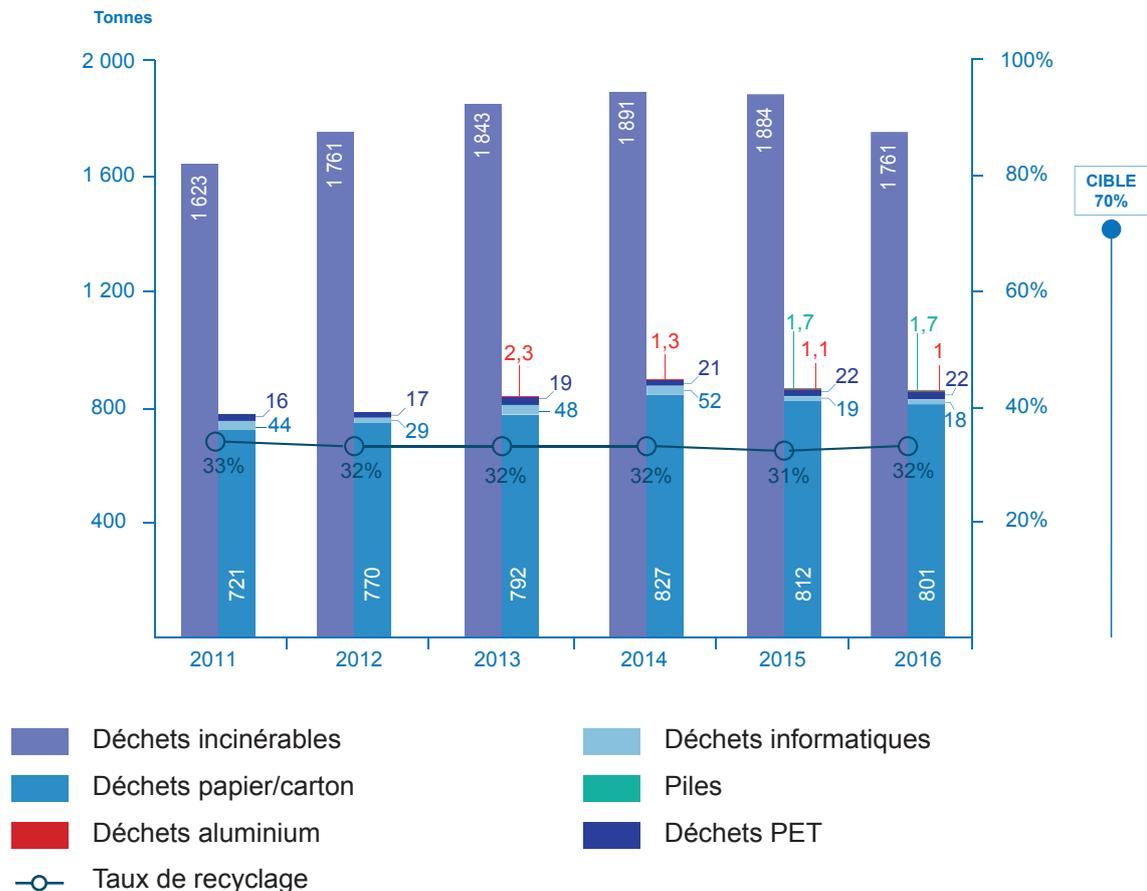
de 13,1%, soit 2'397 personnes. Le nombre de bénéficiaires a diminué de 4,7% par rapport à 2015.

Ces données comprennent le personnel de l'administration bénéficiant d'un remboursement de 80.- à l'achat d'un abonnement annuel.

La chute amorcée en 2014 continue de s'accroître, suite à la décision du Conseil d'Etat de réduire la participation financière de l'Etat à l'achat d'un abonnement annuel Unireso à la suite de la votation populaire «Stop aux hausses des tarifs des transports publics genevois» en 2015.

Dès 2017, une information systématique est effectuée deux fois par an afin d'encourager le personnel à utiliser les transports en commun.

Taux de recyclage des déchets urbains



Périmètre

Petit Etat, sauf déchets des écoles primaires pris en charge par les communes.

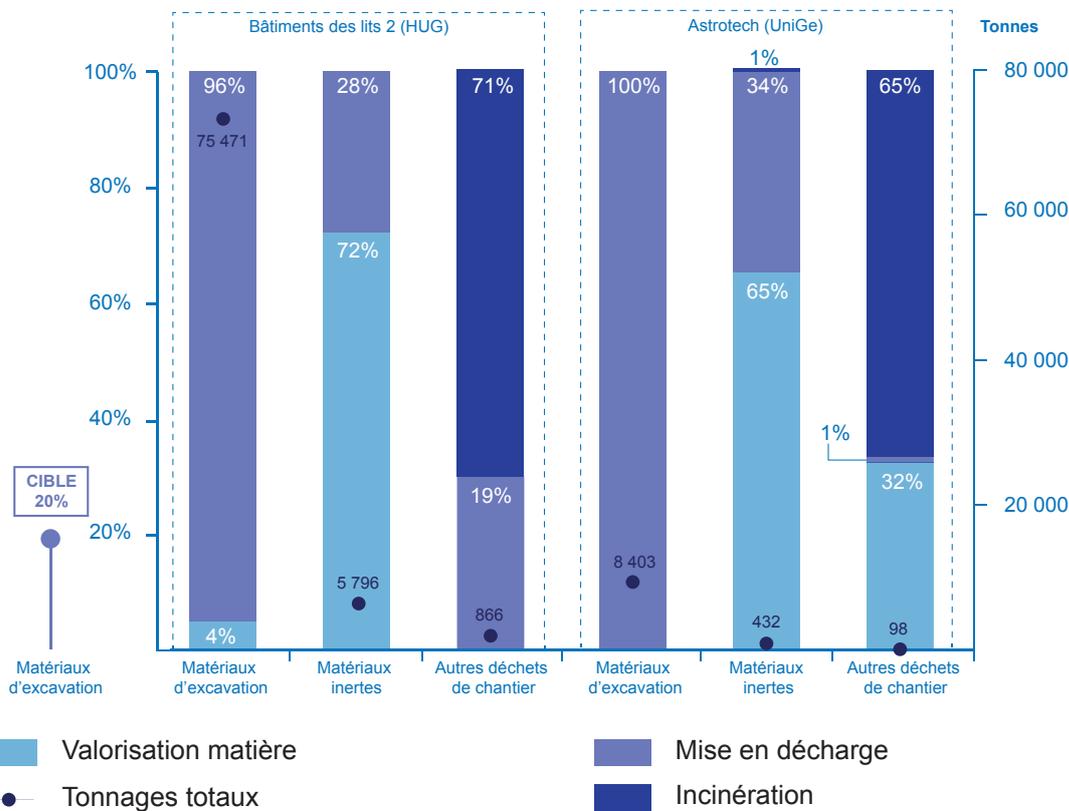
En 2016, le taux de recyclage des déchets urbains de l'administration atteignait 32,4%, en augmentation de 1,2 point par rapport à 2015.

En 2016, l'exploitation des bâtiments abritant les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) genevoises a été transférée à la direction des HES de Suisse Occidentale et n'est plus prise en charge par l'Etat. En termes de volumes de déchets, cela représente moins de 10% des volumes de 2015 sur les fractions incinérables et le papier.

Dès lors, la diminution nette du volume d'incinérables et de papier, ainsi que la hausse du taux de recyclage en 2016 sont à mettre sur le compte de cette modification de périmètre et non sur une amélioration des performances de l'Etat.

A périmètre constant du Petit Etat, le volume total des déchets urbains reste stable (+3%). On constate toutefois une augmentation de la destruction de papier confidentiel (+20%) et de la collecte du PET (+6%).

Taux de valorisation matière des déchets de chantier des bâtiments



Périmètre

Petit Etat, Université et Hôpitaux Universitaires de Genève. Nouvelles constructions et rénovations faisant l'objet d'une loi d'investissement et terminées pendant l'année.

En 2016, les chantiers concernés sont le Bâtiments des lits 2 (BDL2) pour les Hôpitaux Universitaires de Genève et Astrotech pour l'Université de Genève. Sur l'ensemble du chantier, le taux de valorisation matière est respectivement de 5% et 7%.

Le concept cantonal de la protection de l'environnement impose l'objectif de 20% de valorisation des matériaux d'excavation en 2030. En général, ces matériaux représentent l'essentiel des volumes des déchets de la construction.

Bâtiments des lits 2 - HUG

Parmi les matériaux d'excavation, seule une petite partie de tout venant (4%) a été valorisée, à l'initiative du terrassier. Le reste a été évacué en décharge de type A ou B (voir glossaire).

Les matériaux inertes ont été valorisés à 72%. Ce taux aurait pu être encore amélioré par un meilleur tri à la source des déchets du second œuvre et la réduction de l'utilisation de matériaux composites non valorisables.

La majorité des autres déchets de chantier a été incinérée (71%). Une meilleure valorisation des déchets aurait pu être réalisée grâce à un meilleur tri à la source sur le chantier et une valorisation des laines minérales.

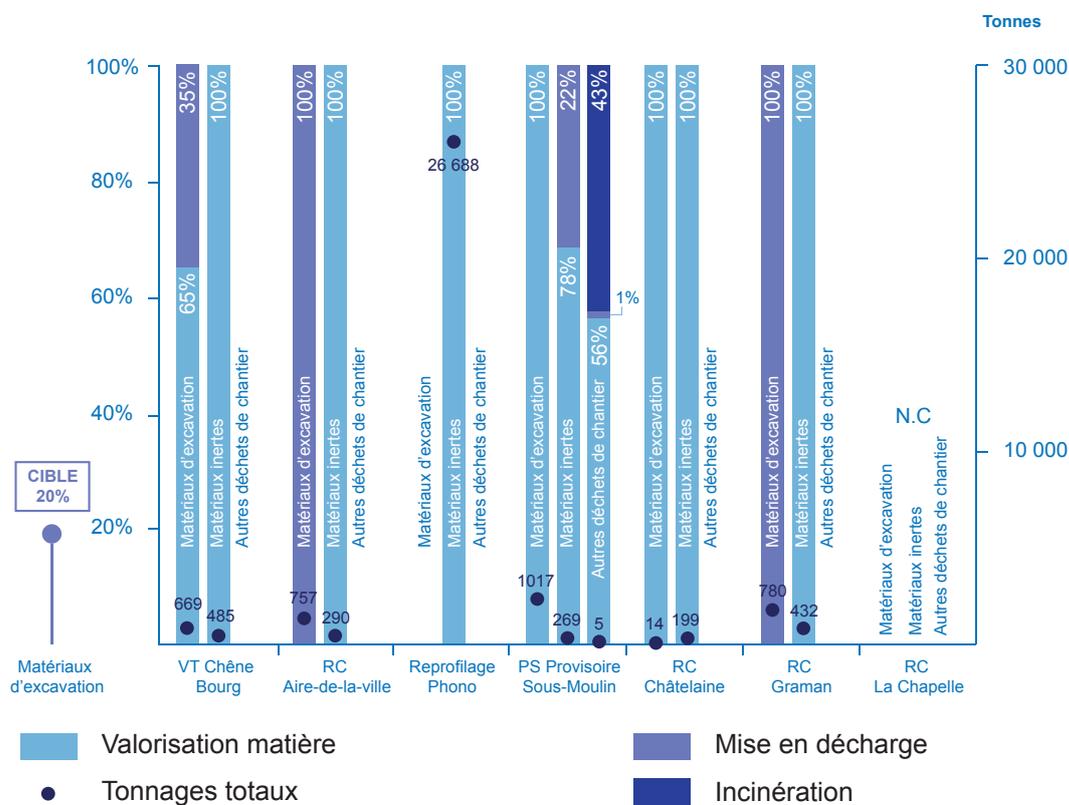
Astrotech - UniGe

Tous les matériaux d'excavation ont été évacués en remblaiement de gravière. Une planification en amont du projet aurait pu permettre de valoriser ces matériaux.

Les matériaux inertes ont été valorisés à 65%. Une amélioration des méthodes de déconstruction et du tri à la source aurait pu permettre une plus grande valorisation.

Les autres déchets de chantier ont été valorisés à 32%.

Taux de valorisation matière des déchets de chantier de génie civil



Périmètre

Petit Etat, Université et Hôpitaux Universitaires de Genève. Chantiers de génie civil faisant l'objet d'une loi d'investissement et terminés pendant l'année.

Matériaux inertes

98% des déchets produits sont des enrobés bitumineux liés à la campagne de reprofilage des revêtements phonoabsorbants du canton. Au total, le taux de déchets envoyés en filière de recyclage avoisine 100%. Seules 58t de résidus de béton non valorisable ont été mises en décharge, suivant ainsi la seule filière autorisée pour de tels déchets.

Autres déchets de chantier

Le pont provisoire de Sous-Moulin est le seul chantier à avoir produit d'autres déchets de chantier. Il affiche un bon résultat grâce au tri fin de chaque fraction réalisé directement sur le chantier. Les 43% de déchets incinérés concernent la fin de vie du bois de chantier qui a transité par les centres de tri.

En 2016, 7 chantiers ont été réalisés avec des performances globalement bonnes.

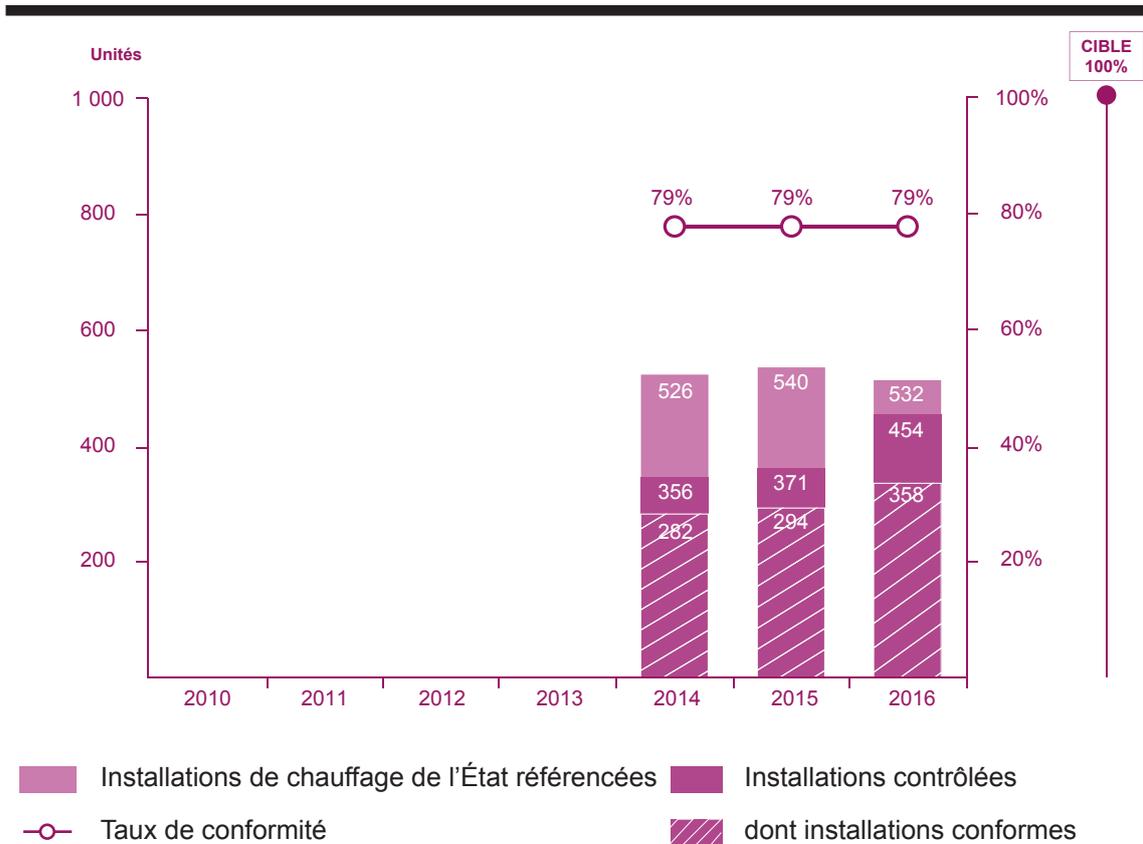
Le concept cantonal de la protection de l'environnement impose l'objectif de 20% de valorisation des matériaux d'excavation en 2030. De manière générale, les matériaux d'excavation représentent l'essentiel du volume des déchets de la construction.

Matériaux d'excavation

Des 5 chantiers pour lesquels il y a eu des mouvements de matériaux d'excavation non pollués, 3 ont valorisé les déchets produits (Pont de Sous-Moulin, route cantonale (RC) Châtelaine et la voie de tram (VT) Chêne-Bourg).

Le tonnage total des matériaux excavés des 5 chantiers concernés se monte à 3'236 t. Le taux de valorisation est de 45,3 %.

Taux de conformité des installations de chauffage de l'État contrôlées



Périmètre

Installations de chauffage des bâtiments propriété de l'Etat selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air OPAir (RS 814.318.142.1).

En 2016, le taux de conformité des installations de chauffage propriété de l'Etat qui ont été contrôlées était de 78,9%.

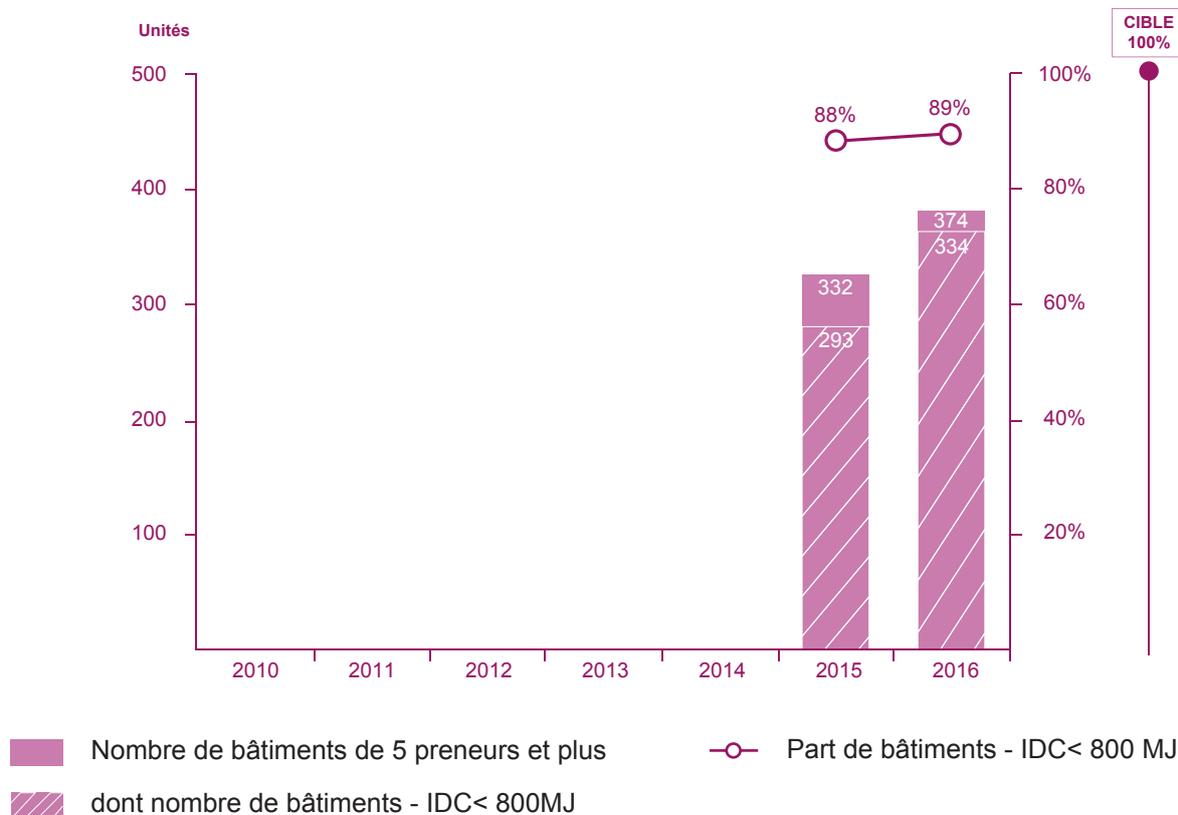
Le contrôle des émissions des chauffages permet de vérifier que les installations en service respectent les valeurs limites d'émissions fixées par l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Les différences obtenues par rapport aux années précédentes, notamment le nombre d'installations contrôlées, sont principalement dues à une mise à jour des informations provenant du système informatique des maîtres ramoneurs. Aussi, nous constatons

une stabilisation du taux de non-conformité fixé actuellement à 21%.

Les décisions d'assainissement des installations non conformes sont accompagnées d'un délai qui varie de 6 mois à 6 ans selon l'importance des émissions et la zone géographique.

Le taux de mise en conformité annuel par l'office des bâtiments dans les délais prescrits est de 90% en 2016. Sur les 10 installations à assainir, 9 ont été mises en conformité et seule une installation n'a pas été assainie dans le délai imparti, ou son assainissement n'a pas été annoncé au service autorité (service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants).

Part des bâtiments de l'État de 5 preneurs et plus dont l'indice de dépense de chaleur est inférieur à 800 MJ



En 2016, la part des bâtiments de plus de 5 preneurs, propriété de l'Etat, dont l'indice de dépense de chaleur est inférieur à 800 MJ, était 89,3%.

La loi sur l'énergie (LEn) impose aux propriétaires de bâtiments chauffés de calculer l'indice de dépense de chaleur (IDC). L'IDC permet de suivre la performance énergétique du parc immobilier genevois et d'exiger des propriétaires, le cas échéant, d'entreprendre des audits énergétiques, des mesures d'amélioration et des travaux.

L'IDC représente la quantité annuelle d'énergie nécessaire au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire d'un bâtiment rapportée à la surface chauffée. L'IDC moyen est calculé sur les 3 dernières années. Le seuil de

Périmètre

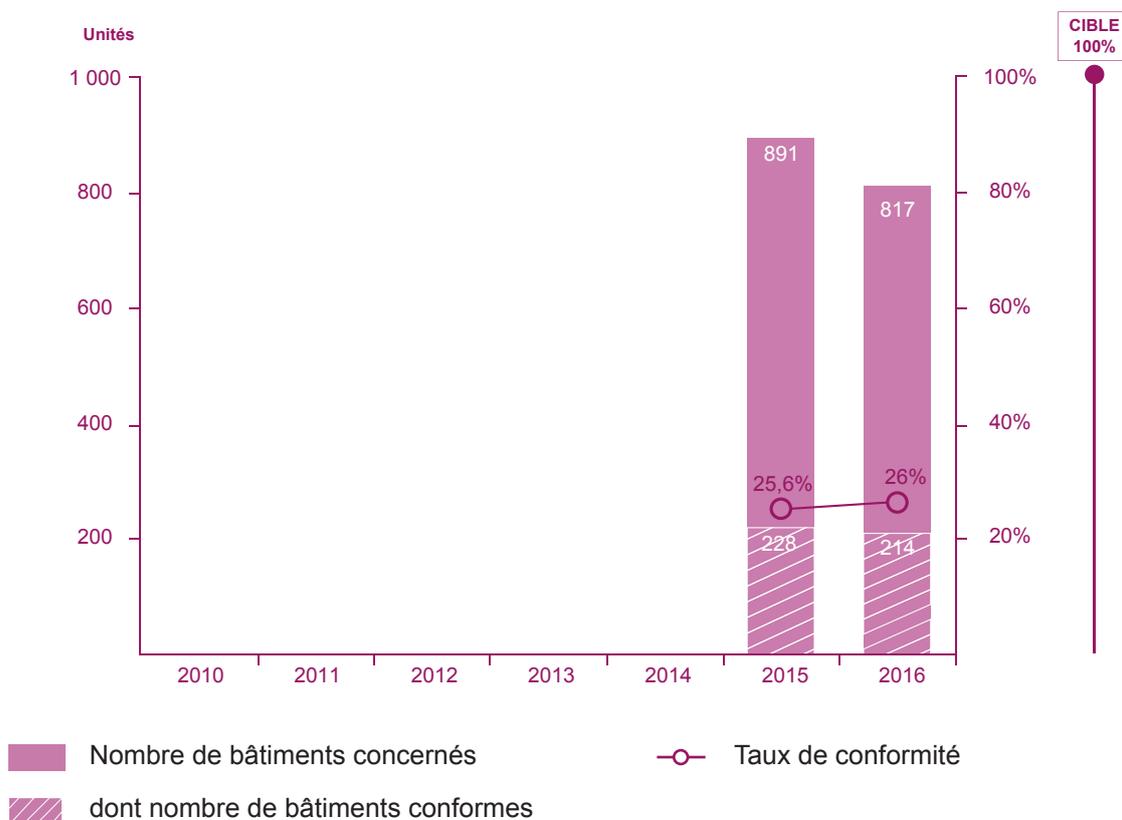
Bâtiments cadastrés propriété de l'Etat (numérotation EGID) de 5 preneurs et plus.
Loi cantonale sur l'énergie (LEn – L 2 30)

800 MJ implique des audits et des éventuels travaux.

La variation du périmètre de référence entre 2015 et 2016 est due à la nouvelle prise en compte en 2016 des bâtiments qui étaient sortis du périmètre pour cause de dérogation ou de non rendu des IDC.

A fin 2016, sur les 374 bâtiments de 5 preneurs et plus propriété de l'Etat, 40 bâtiments avaient un IDC supérieur à 800 MJ. Deux bâtiments ont été mis en conformité en 2016.

Taux de conformité des embrasures en façade des bâtiments de l'État



Périmètre

Bâtiments cadastrés propriété de l'Etat (numérotation EGID).

Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI art. 56)

En 2016, le taux de conformité des bâtiments propriété de l'Etat était de 26,1%.

En application de l'article 56a du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses (RCI), les propriétaires doivent avoir assaini, à fin 2016, les fenêtres et embrasures en façade donnant sur des espaces chauffés et qui présentent des déperditions énergétiques élevées. Cette mesure vise en particulier l'assainissement des fenêtres à simple vitrage, des fenêtres à double vitrage montées sur des menuiseries en aluminium

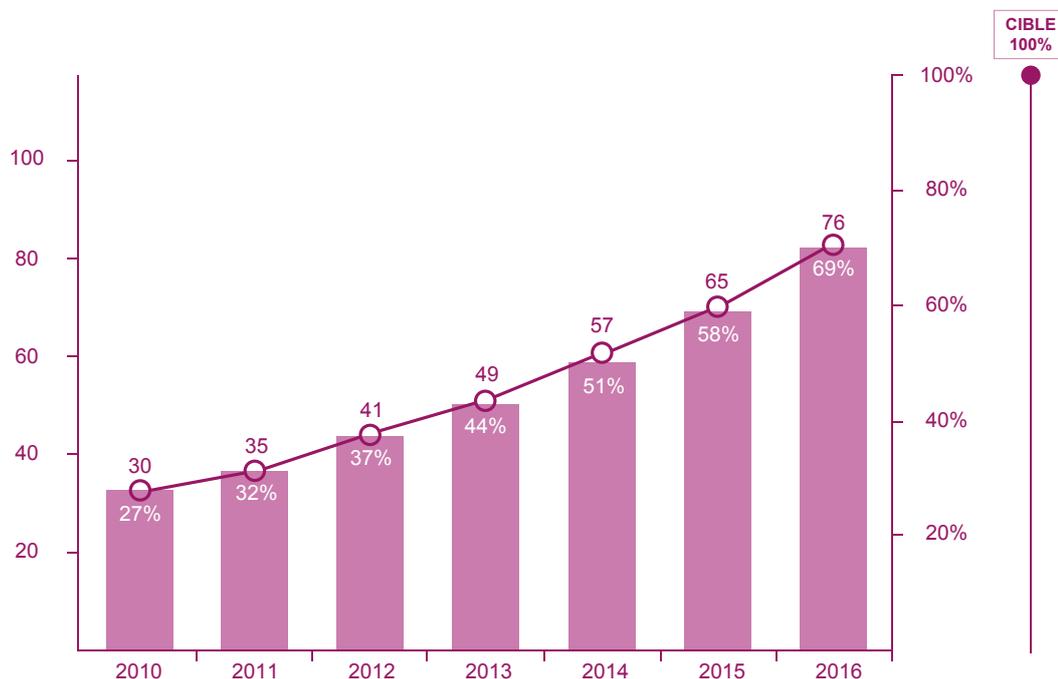
non isolantes, des vitrines et des portes d'entrée.

Sur les 817 bâtiments concernés en 2016, 214 sont conformes. Sur les 603 bâtiments restants, 246 sont des édifices à intérêt patrimonial, 226 possèdent les simples vitrages, et 131 possèdent des doubles vitrages dont l'embrasure n'est pas conforme.

La diminution du nombre de bâtiments concernés par rapport à 2015 (-74 bâtiments) est due au fait que ceux-ci ont été soit transférés, soit ils sont voués à la démolition.

Aucun assainissement des embrasures en façade n'a été effectué en 2016 par l'office des bâtiments.

Taux de réalisation de l'assainissement du bruit des routes cantonales



■ Montant cumulé des dépenses en faveur de l'assainissement du bruit routier

—○— Taux d'avancement des dépenses planifiées en faveur de l'assainissement du bruit routier

A fin 2016, le taux de réalisation de l'assainissement du bruit des routes cantonales était d'environ 68%.

En 2003, le Grand Conseil genevois a voté un crédit d'investissement (L8644) afin de réaliser l'assainissement des routes cantonales pour répondre à la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Des dépenses réalisées dans le cadre de l'entretien du réseau routier cantonal (crédit de renouvellement du génie civil) ont également participé à l'assainissement du bruit routier.

En 2016, le taux susmentionné a connu sa plus forte progression annuelle (+10%). La campagne de pose de revêtement phonoabsorbant a été particulièrement importante et environ 99 km, sur les 130 km de routes cantonales à assainir que compte le canton, ont fait l'objet d'un changement de revêtement par un revêtement phonoabsorbant considéré comme la principale mesure d'assainissement du bruit routier.

Par ailleurs, le Plan de mesures a été réactualisé en 2016 et de nouveaux tronçons de routes à assainir ont été identifiés.

Périmètre

Routes cantonales, valeurs d'exposition au bruit routier selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB – RS 814.41) et la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE – RS 814.01).

Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016	Tendance	Cible 2020
ACHATS											
PAPIER											
consommation de papier recyclé	t	1 440,40	1 374,40	1 386,70	1 328,60	1 181,95	1 261,29	1 302,8	+3,3%	●	1 000 t
consommation de papier non recyclé	t	69,20	103,60	181,10	164,80	111,68	111,97	113,4	+1,2%	●	0 t
part d'utilisation de papier recyclé	%	94,30%	93%	88,45%	88,96%	91,37%	91,85%	92%	+0,2 point	●	100%
VÉHICULES DE SERVICE											
émissions moyennes de CO ₂ des nouvelles voitures de tourisme et de livraison	g CO ₂ /km	149	137,50	122	138,20	130,90	132	143	+8,3%	●	110 g CO ₂ /km
part des voitures électriques ou hybrides au sein du parc de véhicules légers 4 roues	%	ND	ND	ND	1,17%	1,62%	1,97%	1,94%	-0,03 point	●	10%
véhicules légers 4 roues électriques ou hybrides	unités	2	3	8	8	11	13	14	+7,6%	●	-
véhicules légers 4 roues	unités	ND	ND	ND	681	679	660	721	+9,2%	●	-
vélos à assistance électrique (VAE)	unités	31	53	92	99	99	104	110	+5,7%	●	175
CONSTRUCTION											
part d'utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers de génie civil	%	ND	ND	ND	70%	ND	75%	ND	-	●	80%
part d'utilisation des matériaux moins émissifs en CO ₂ dans les chantiers de génie civil	%	ND	ND	ND	2%	ND	3%	3%	-	●	10%

Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016	Tendance	Cible 2020
ÉNERGIE											
CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ											
bâtiments	kWh	93 479 808	94 008 427	96 040 851	95 413 145	93 915 157	91 498 027	94 131 205	+2,9%	●	87,2 GWh
éclairage public	kWh	5 704 051	5 560 666	5 466 311	5 415 404	5 477 426	5 328 388	4 612 622	- 13,4%	●	-
feux de signalisation	kWh	2 209 281	1 912 726	1 920 043	1 867 870	1 944 473	1 623 691	1 733 213	+6,8%	●	-
ouvrages d'art cantonaux	kWh	526 299	332 101	302 986	748 359	937 746	948 971	793 025	-16,4%	●	-
CONSOMMATION DE CHALEUR											
bâtiments	kWh	189 883 774	150 805 707	166 392 871	175 213 219	138 954 888	159 286 064	168 722 843	+5,9%	●	148,7 GWh
part de la chaleur d'origine renouvelable	%	ND	7,10%	7,70%	8,30%	8,60%	8,70%	8,4%	-0,3 point	●	20%
bâtiments/correction degrés-jours (12/20°)	kWh	179 632 525	174 169 167	173 587 933	169 836 540	175 281 094	174 553 827	171 863 960	-1,5%	●	-
CONSOMMATION D'EAU DU RÉSEAU											
bâtiments	m3	879 154	847 493	823,132	861 476	756 468	840 427	743 325	-11,6%	●	702 255 m3
ouvrages d'art cantonaux	m3	-13	39	1 936	4 315	1 530	1 738	1 779	+2,4%	●	-
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES											
production d'électricité	kWh	-	51 938	943 560	1 212 380	1 311 486	1 315 327	1 195 494	-9,1%	●	8 GWh
POSTES INFORMATIQUES											
postes restant allumés la nuit	unités	ND	ND	ND	ND	2 000	1 833	2 018	+10,1%	●	800

DÉPLACEMENTS

TRANSPORTS PUBLICS											
abonnements annuels UNIRESO avec participation de l'Etat	unités	2 835	3 098	3 309	3 798	3 666	2 516	2 397	-4,7%	●	-
part des collaborateurs-trices souscrivant un abonnement Unireso annuel avec participation de l'Etat	%	16,8%	18%	19,2%	22,1%	20,6%	14%	13,1%	-0,9 points	●	40%

Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (sans HES)	Variation 2015-2016	Tendance	Cible 2020
DÉCHETS											
DÉCHETS URBAINS											
incinérables	t	ND	1 622,70	1 706,60	1 843,40	1 891,32	1 884,03	1 761,85	-6,5%	●	-
papier/carton	t	700,10	720,80	770,10	792,30	827,40	812,34	800,81	-1,4%	●	-
PET	t	ND	16,08	17,34	18,50	20,90	21,65	22,44	+3,6%	●	-
aluminium	t	ND	ND	ND	2,30	1,30	1,06	0,98	-7,6%	●	-
appareils électriques et électroniques (informatique)	t	ND	44,29	29,07	48,35	52,30	19,07	18,44	-3,3%	●	-
piles	t	ND	2	2	1,6	1,5	1,7	1,7	0%	●	-
taux de recyclage	%	ND	32,50%	32,40%	31,80%	32,30%	31,2%	32,4%	+1,2 points	●	70%
DÉCHETS DE CHANTIER											
bâtiments et génie civil	En raison de l'absence d'objectifs globaux dans le plan de gestion des déchets 2014-2017, les indicateurs sont rapportés par chantier (cf. p. 21 et 22)										

Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016	Tendance	Cible 2020
CONFORMITÉ LÉGALE											
BÂTIMENTS - OPair											
taux de conformité à l'OPair des installations de chauffage propriété de l'Etat contrôlées	%	ND	ND	ND	ND	79.21%	79.25%	78,85%	-0,4 point	●	100%
installations de chauffage de l'Etat référencées	unités	ND	ND	ND	ND	526	540	532	-1,4%	-	-
installations de chauffage contrôlées (MRO)	unités	ND	ND	ND	ND	356	371	454	+22,4%	●	-
installations contrôlées conformes (MRO & réglage)	unités	ND	ND	ND	ND	282	294	358	+21,7%	●	-
BÂTIMENTS - LEn											
part des bâtiments propriété de l'Etat de 5 preneurs et plus, dont l'indice de dépense de chaleur (IDC) est inférieur à 800 MJ	%	ND	ND	ND	ND	ND	88.25%	89,3%	+1,05 point	●	100%
bâtiments de 5 preneurs et plus (comprend les HUG)	unités	ND	ND	ND	ND	ND	332	374	+12,7%	-	-
bâtiments de 5 preneurs et plus - IDC < 800 MJ	unités	ND	ND	ND	ND	ND	293	334	+1,4%	●	374
BÂTIMENTS - LEn & RCI											
taux de conformité des embrasures en façade des bâtiments propriété de l'Etat	%	ND	ND	ND	ND	ND	25.6%	26,1 %	+0,5 point	●	100%
bâtiments concernés	unités	ND	ND	ND	ND	ND	891	817	-8,3%	●	-
bâtiments conformes	unités	ND	ND	ND	ND	ND	228	214	-6,1%	●	891
GÉNIE CIVIL - OPB											
nombre de km de routes cantonales à assainir (Plan OPB 1998)	km	130	130	130	130	130	130	130	0%	-	-
taux de réalisation de l'assainissement du bruit des routes cantonales (cumul des km réalisés / km prévus au Plan OPB de 1998)	%	ND	ND	ND	56.92%	62.31%	68.46%	76,15%	+7,69 points	●	100%
nombre de km cumulés de revêtement phonoabsorbant posé	km	ND	ND	ND	74	81	89	99	+11,2%	●	130
montant cumulé des dépenses en faveur de l'assainissement du bruit routier	MF	30.1	35	40.9	48.6	57	64.7	76	+17,5%	●	110.9
dépenses planifiées pour l'assainissement du bruit routier	MF	80.8	75.9	70	62.3	53.9	46.2	34.9	-24.5%	●	110.9
NOMBRE DE COLLABORATEURS-TRICES DU PETIT ETAT	unités	16 909	17 245	17 228	17 187	17 818	18 019	18 320	+1,7%	-	-

Annexes



Déclaration environnementale du Conseil d'État de 2002

L'Etat de Genève est le plus grand employeur du canton. Conscient du rôle exemplaire qu'il doit jouer et de l'importance des enjeux liés à une meilleure protection de l'environnement et de la santé, il a décidé d'appliquer à sa propre gestion les principes du développement durable. Conformément à la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), l'Etat de Genève favorise la mise en place d'un système de management environnemental pour l'ensemble de l'administration cantonale.

Par cette déclaration, l'Etat de Genève s'engage à ...

- Limiter les impacts négatifs de son activité sur l'environnement à travers une démarche d'amélioration continue.
 - Fixer des objectifs environnementaux, valoriser les potentiels d'amélioration et évaluer régulièrement les résultats.
 - Organiser et planifier ses activités et en évaluer les variantes possibles dans le souci constant de préserver l'environnement et la santé de ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que de la population.
 - Favoriser l'utilisation économe et rationnelle des ressources naturelles et le recours aux énergies renouvelables.
 - Adopter une politique d'achat et une gestion du parc immobilier conformes au développement durable.
 - Inciter activement ses sous-traitants et ses fournisseurs à adopter un système de management environnemental (SME).
 - Réduire le volume de déchets et d'émissions toxiques et favoriser la récupération et le recyclage.
 - Mettre en place des formations permettant à ses collaboratrices et collaborateurs de traduire les objectifs de la protection de l'environnement et du développement durable dans leurs activités quotidiennes.
 - Encourager la recherche et l'enseignement en matière de développement durable et, dans le cadre de la politique économique de l'Etat, soutenir la création d'emplois dans le domaine environnemental.
 - Publier ses résultats environnementaux et de qualité de vie sous forme de rapport public.
- 

Directives et arrêtés environnementaux du Conseil d'État

Depuis 2001, le Conseil d'Etat, adopte des directives transversales et des arrêtés environnementaux contraignants pour les services de l'administration.

Ces directives déterminent les objectifs à atteindre en matière de prévention environnementale et sociale, les responsabilités ainsi que les dispositions d'application, de contrôle et de suivi.

Politique de gestion environnementale de la mobilité (27 août 2014)

Suite au bilan de l'ensemble des mesures mises en oeuvre entre 2003 et 2013, le Conseil d'Etat a validé les fondements, objectifs et principes d'une politique de gestion environnementale de la mobilité. Celle-ci trouve son fondement dans le principe général d'intégration au système de management environnemental de l'Etat et d'orientation prioritaire vers la préservation de l'environnement. Sont également mis en avant les principes de responsabilisation des services, de décentralisation de la gestion ou encore de subsidiarité et de proportionnalité des moyens.

Acquisition, vente et déconstruction des véhicules de l'Etat (12 mars 2014)

Le Conseil d'Etat introduit des critères environnementaux dans la gestion du parc de véhicules. Ces critères se réfèrent de manière systématique aux normes les plus récentes et contraignantes. Sont concernés l'achat de véhicules neufs et d'occasion. La gestion est agrémentée d'un volet supplémentaire concernant la fin de vie des véhicules (réutilisation au sein de l'administration, vente aux enchères ou retrait de la circulation et déconstruction).

Le principe d'un plan de renouvellement accéléré des véhicules les plus polluants est adopté.

Gestion des déchets de laboratoire (11 septembre 2013)

Cette directive s'applique à l'administration cantonale, l'université, les hôpitaux universitaires et les hautes écoles spécialisées de Genève. Elle porte une attention particulière aux déchets spéciaux, potentiellement les plus dangereux pour l'être humain et pour l'environnement. Elle aborde la gestion des produits de laboratoire, la gestion des déchets de laboratoire en termes de valorisation, de stockage et d'élimination et, enfin, l'information et la formation des acteurs concernés.



Choix des matériaux de construction (26 juin 2013)

Dans la gestion des déchets de chantier, l'Etat de Genève agit à la source dans le domaine de la construction. Dans l'optique d'un développement durable, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement est privilégiée tout en préservant la santé des travailleurs et des futurs utilisateurs. L'utilisation de matériaux recyclés devient obligatoire dans certaines applications et des substances dangereuses sont interdites.

Valorisation des déchets de bureau de l'administration (1er juin 2011)

En parallèle de la directive sur le papier, l'Etat met en place la collecte et le tri systématique à la source des déchets de bureau usuels. Le papier et le carton, les piles, les sources lumineuses, le toner et les cartouches d'encre, le matériel informatique ainsi que les déchets de boisson (PET, verre, aluminium) sont collectés au sein de l'administration et dans les établissements scolaires.

Intégration des critères de développement durable dans les appels d'offres publics et sur invitation (fournitures) (3 novembre 2010)

L'Etat privilégie les fournisseurs démontrant avoir entrepris des actions favorisant le respect de critères sociaux et environnementaux, tant dans le cadre de la gestion de leur entreprise, que pour leurs sous-traitants et fournisseurs. Il exige et/ou privilégie les produits fabriqués en respect des composantes sociale et environnementale et il privilégie les produits issus du commerce équitable.

Élimination des déchets des garages et ateliers mécaniques (4 novembre 2009)

L'objectif poursuivi avec cette directive est un stockage, une valorisation et une élimination des déchets issus des garages et ateliers mécaniques de l'Etat effectués de manière respectueuse de l'environnement et de la santé des personnes. La directive porte sur tous les déchets, ordinaires ou spéciaux, générés par les activités des garages (réparation et entretien des véhicules, carrosserie, etc.) et des divers ateliers (mécaniques, usinage, etc.). Elle permet également d'améliorer la formation relative à la gestion des déchets des étudiantes et étudiants dans les domaines mécaniques.

Consommation rationnelle d'électricité par les ordinateurs (10 mars 2008)

Cette directive vise trois objectifs : favoriser l'achat d'ordinateurs respectueux de l'environnement, paramétrer les postes de travail de manière à les rendre encore plus économes et promouvoir une utilisation rationnelle des outils informatiques. Depuis la mise en place de cette directive, l'Etat de Genève a intégré les aspects énergétiques aux procédures d'appel d'offre liées au renouvellement de son parc informatique.



Fontaines à eau (14 mars 2007)

Les fontaines à eau se trouvant dans les locaux de l'administration cantonale sont supprimées. Seules sont autorisées à titre exceptionnel les fontaines à eau dans les locaux qui sont accessibles ou destinés au public (guichets, salles d'attente, etc.).

Nettoyage et entretien écologiques des bâtiments de l'Etat (8 septembre 2004)

Cette directive vise à orienter le choix des produits d'entretien par des critères environnementaux et à rationaliser les méthodes d'entretien et l'utilisation de substances à risque. Cette directive traite également de la gestion des déchets résultant des activités de nettoyage et d'entretien et en particulier des déchets spéciaux ou polluants.

Élimination des déchets de construction des chantiers de l'Etat (12 juin 2002)

Cette directive vise ainsi à optimiser la gestion des déchets les plus volumineux de l'Etat. En effet, près de 90% des déchets de chantier et des matériaux d'excavation sont recyclables ou réutilisables directement. Cette directive prévoit d'augmenter les taux de recyclage sur ses chantiers (construction, transformation, démolition), tant dans le bâtiment que dans le génie civil. De même elle veille à la traçabilité des déchets de chantier. Elle tient compte des filières d'élimination dans un souci de minimisation des transports et elle interdit les feux de chantier.

Achat et utilisation de papier graphique (4 avril 2001)

Cette directive généralise l'achat et l'utilisation du papier recyclé par tous les collaborateurs et services de l'Etat. Elle vise également à diminuer la consommation de papier en instaurant le recours au courrier et à l'archivage électronique, les impressions recto-verso, l'évaluation des besoins au plus juste lors de tirages et de publications et en adaptant le format et le grammage du papier à sa destination.





Glossaire

Les définitions ci-dessous sont soit des définitions légales, soit des définitions issues des normes ISO, soit encore des définitions courantes ou opérationnelles.

Agenda 21

(1) Plan global d'action adopté par les gouvernements à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992.

Ce plan global doit être mis en œuvre par les gouvernements, les institutions du développement, les organismes des Nations Unies et les groupes des secteurs indépendants, dans tous les domaines où l'activité humaine (économie) affecte l'environnement. (Texte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992).

(2) Vaste programme d'actions pour le 21^e siècle visant à réconcilier par le biais d'un véritable partenariat mondial, le double impératif d'un environnement de haute qualité et d'une économie saine.

(3) Plan d'action international, national, régional ou local, lié au modèle de l'Agenda 21 de Rio et par lequel se concrétise le développement durable.

Aspect environnemental

Élément des activités, produits ou services d'un organisme, susceptible d'interactions avec l'environnement.

Un aspect environnemental significatif est un aspect environnemental qui a ou peut avoir un impact environnemental significatif. (ISO 140001)

Assainissement énergétique

Ensemble de mesures destinées à résoudre les dysfonctionnements des infrastructures ou des installations ayant une mauvaise performance énergétique.

Décharge de type A

Installation d'élimination des déchets où sont stockés définitivement les matériaux d'excavation et de percement, non pollués. (OLED) (RS 814.600).

Décharge de type B

Installation d'élimination des déchets où sont stockés définitivement et sous surveillance

principalement les matériaux d'excavations faiblement ou peu pollués, ainsi que les déchets inertes et non valorisables.

D'autres déchets analogues et des déchets vitrifiés sont admis sous conditions. (OLED, RS 814.600)

Déchets de chantier

Les déchets produits lors de la construction, de la transformation ou de la déconstruction d'installations fixes; matériaux d'excavation et de percement: les matériaux résultant de l'excavation ou du percement, sans les matériaux terreux issus du décapage de la couche supérieure et de la couche sous-jacente du sol. (OLED, RS 814.600)

Déchets inertes

Déchets composés essentiellement de matériaux minérales, type terre, pierre, béton, briques, verres, etc. (OLED, RS 814.600)

Déchets urbains

Déchets produits par les ménages ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes équivalents à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions. (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, OLED, RS 814.600)

Déchets spéciaux

Déchets qui, pour être éliminés de manière respectueuse de l'environnement, requièrent, en raison de leur composition ou de leurs propriétés physico-chimiques ou biologiques, un ensemble de mesures techniques et organisationnelles particulières même en cas de mouvements à l'intérieur de la Suisse. (Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 25 juin 2005, RS 814.610)

Degré-jours

Les degrés-jours chauffage permettent de suivre la consommation d'énergie liée au chauffage en fonction des températures et servent au contrôle du système de chauffage. Pour calculer les degrés-jours chauffage (DJC_{20/12}), on considère comme jour de chauffage lorsque la température moyenne journalière est inférieure à 12°C. On calcule de combien la température extérieure de l'air s'écarte de la température intérieure souhaitée à 20°C. (MétéoSuisse)

Emission

Polluant gazeux, liquide ou solide rejeté dans l'environnement par les installations, les véhicules ou les produits. Les émissions sont mesurées à la source de leur rejet alors qu'ils n'ont pas encore été dilués dans le milieu. (art.7, al.2, loi sur la protection de l'environnement, RS 814.01)

Enrobés bitumineux tièdes

Les enrobés bitumineux sont composés de granulats, de bitumes ou de liants bitumineux et d'éventuels additifs [...] (Norme suisse 640 420b)

Les enrobés bitumineux tièdes sont fabriqués à des températures moins élevées que les enrobés chauds, ce qui permet de réduire la consommation énergétique liée à leur fabrication.

Evaluation de la performance environnementale

Processus visant à appuyer les décisions de la direction pour établir la performance environnementale d'un organisme et qui comprend le choix des indicateurs, le recueil et l'analyse des données, l'évaluation des informations par rapport aux critères de performance environnementale, les rapports et modes de communication, la revue périodique et l'amélioration continue du processus. (ISO 14031)

FSC Mixte

Label qui indique que le produit est fabriqué à partir de fibres de bois issues de forêts certifiées FSC (Forest Stewardship Council), de matières recyclées et/ou de bois contrôlés FSC. (FSC)

Grand Etat

Petit Etat auquel sont adjointes les entités genevoises exerçant des tâches de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part. (ex. HUG, Université, SIG, etc.) (Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes, 2014)

Grave

Granulat composé de sable et de gravillon. La grave est naturelle lorsqu'elle est obtenue en une seule fraction, sans mélange, sans ajout d'eau, telle que sortie du crible de la carrière (alluvionnaire ou concassée provenant d'un socle rocheux). Elle est principalement utilisée dans la fabrication du béton. La grave est dite recyclée lorsqu'elle est obtenue à partir de déchets de chantier (béton, briques, excavation de routes ou de fouilles, etc.) devant être concassés, criblés et parfois lavés pour reformer une grave. (Le recyclage des matériaux de construction, GESDEC, 2006)

Immission

Pollution atmosphérique à l'endroit où elle déploie ses effets sur l'homme, les animaux, les plantes, le sol et les biens matériels.

Les polluants sont émis dans l'atmosphère et subissent un certain nombre de dilutions et transformations chimiques. Il s'agit d'une pollution «ambiante» en suspension dans l'atmosphère.

Les immissions sont mesurées par prise d'échantillon dans l'air ambiant.

(art 7 al.2, arts 13 et 14, Loi sur la protection de l'environnement, RS 814.01)

Impact environnemental

Toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme. (ISO 14001)

Indicateur de performance environ-nementale

Expression spécifique qui fournit des informations sur la performance environnementale d'un organisme. (ISO 14031)

Indice de dépense de chaleur

Indicateur de la consommation d'énergie pour la production globale de chaleur (chauffage et eau chaude). Exprimé en mégajoules par mètre carré et par an (MJ/m²a), il représente la quantité annuelle d'énergie consommée pour la production de chaleur en mégajoules, ramenée à un mètre carré de plancher chauffé et corrigée en fonction des données climatiques de l'année considérée. (Office cantonal de l'énergie de Genève - OCEN)

Mobilité douce

Tous les moyens de locomotion basés sur l'utilisation de la force musculaire. (Règlement sur la mobilité douce, H 1 80.01)

Optimisation énergétique

Ensemble de mesures destinées à porter à leur plus haut niveau d'efficacité les installations existantes sur la base des besoins.

Performance environnementale

Résultats obtenus par la direction d'un organisme concernant ses aspects environnementaux. Dans le cadre d'un système de management environnemental les résultats peuvent être mesurés par rapport à la politique environnementale, aux cibles environnementales et aux objectifs environnementaux de l'organisme. (ISO 14031)

Petit Etat

Réunit les sept départements de l'administration cantonale, le pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil et la Cour des comptes. (Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes, 2013)

Recyclage

Tout procédé ou filière de transformation conduisant à donner à un objet, un produit, ou ses composants, devenu inapte à l'usage pour

lequel il a été créé, une nouvelle utilisation ou une nouvelle utilité. Ce terme est synonyme de valorisation matière. (Plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017)

Système de management environnemental

Composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés, et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale. (ISO 14001)

Taux de recyclage

Le taux de recyclage est le rapport, en %, entre le poids de toutes les fractions de déchets urbains triés et le poids total de l'ensemble des déchets urbains collectés (triés et incinérés).

Les fractions de déchets concernées sont les incinérables, le papier et carton, les déchets organiques, les emballages en verre, en aluminium et en PET, les emballages en fer-blanc, les textiles, les piles et le matériel OREA. (Plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017)

Le matériel OREA comprend l'électronique de loisirs, la bureautique et les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'électroménager, les luminaires, les sources lumineuses sauf à incandescence, les outils sauf industriels fixes, l'équipement de loisirs et les jouets, qui fonctionnent à l'énergie électrique (RS 814.620).

Ne sont pas inclus dans le taux de recyclage les cartouches d'encre et les toners, considérés comme des déchets industriels. Ne sont pas non plus comprises les ampoules fluocompactes et les néons, considérés comme des déchets spéciaux.

Valorisation

Procédé d'élimination des déchets qui consiste à trouver un nouvel usage au déchet ou à la matière qui le compose (valorisation matière) ou qui permet de tirer de l'énergie d'un déchet notamment en les incinérant (valorisation énergétique). (Plan de gestion de déchets du canton de Genève 2014-2017)



Publié exclusivement par voie électronique
Conception graphique « *Lucia Cimatti création graphique* »

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale de l'environnement
Chemin de la Gravière 6 • 1227 les Acacias
Tél +41 (0)22 388 81 84 – www.ge.ch/sme